



Etude sur les Connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat-acteurs privés-communautés et société civile) de la zone d'intervention de BENKADI en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau.

RAPPORT FINAL



Cotonou, Septembre 2021

Remerciements

La présente mission a été réalisée par une équipe de consultants déployée par REID Consulting. L'équipe composée de Dr. Femi HOUNNOU et Ir. Ghislain AIHOUNTON et tient à remercier sincèrement les points focaux communaux et relais départementaux de la PASCiB pour leur collaboration sans faille.

Sommaire

Table des matières

Sigle et Abréviation.....	4
Liste des tableaux.....	6
Liste des figures.....	6
Résumé.....	7
Chapitre 1 : Introduction générale et démarche méthodologique.....	9
Chapitre2 : État des lieux des GDT et GIRE au Bénin.....	18
Chapitre 3 : Connaissances, Attitudes et Pratiques des GDT et GIRE.....	32
3. Analyse des CAP au niveau des institutions et structures.....	33
3.1 Connaissances du GDT et GIRE.....	33
3.2 Attitudes des acteurs des GDT et GIRE.....	37
3.3 Pratiques des acteurs des GDT et GIRE.....	41
3.4 Analyse de CAP auprès des producteurs.....	44
3.5 Conclusion partielle.....	50
4. Les indicateurs.....	52
Chapitre 4 : Analyse des pouvoirs pour des acteurs impliqués dans la gestion durable des terres et la conservation des ressources en eau.....	56
5. Analyse de Pouvoir.....	57
Chapitre 5 : Conclusion générale et suggestions.....	68
6. Conclusion générale et recommandation.....	69

Sigle et Abréviation

AbE : d'Adaptation basée sur les Ecosystèmes
ABO : Agence de Bassin de l'Ouémé
AJAM : Association des Jeunes Agriculteurs Modernes
ANAF : Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
ANCB : Association Nationale des Communes du Bénin
ANDF : Agence Nationale du Développement Foncier
ANPC : Agence Nationale de Protection Civile
ATDA : Agence Territoriale de Développement Agricole
AUE : Associations des Usagers d'Eau
BM : Banque Mondiale
CAP: Connaissances, Attitudes, Pratiques
CBD : Convention sur la Diversité Biologique
CC : Changements Climatiques
CCIB : Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin
CCNUCC: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CCRB : Cadre de Concertation des Producteurs du Riz
CENATEL : Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique
CIE : Commission Interministérielle de l'Eau
CNE : Conseil National de l'Eau
CNULCD : Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CoGEF : Commissions communales de Gestion des Forêts
CoGEF : Commissions de Gestion Foncière de la Commune
CSCI : Convention de la Société Civile Ivoirienne
DDAEP: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DG Eau : Direction Générale de l'Eau
DG Mines : Direction Générale des Mines
DGB : Direction Générale du Budget
DGEC : Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DGEFC : Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DGFNEC : Direction Générale du Fonds pour l'Environnement et le Climat
DGPD : Direction Générale des Politiques de Développement
DPP : Direction de la Programmation et de la Prospective
DQIFE : Direction de la Qualité de l'Innovation et de la Formation Entrepreneuriale
EDT/ELD: Economie de la Dégradation des Terres / Economy of Land Degradation
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENAPAB: Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FNDA: Fonds National de Développement Agricole
FNDF: Fonds National de Développement Forestier
FNEC: Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FUPRO : Fédération des unions de producteurs du Bénin
FVC: Fonds Vert pour le Climat
GDT: Gestion Durable des Terres
GDTE: Gestion Durable des Terres et des Eaux
GIFS : Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GIRE: Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IGN : Institut Géographique National
INRAB : Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEC : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCVDD: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDC : Ministre chargé du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale
ME : Ministère de l'Energie
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MEM : Ministère de l'Eau et des Mines
MISP : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
NDT : Neutraliser la Dégradation des Terres
ODD : Objectif de Développement Durable
ODD : Objectifs de Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPA : Organisation des Professionnels Agricoles
OSC : Organisation de la Société Civile
PAI : Plan Annuel d'Investissement
PANGIRE : Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAN-LCD : Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification
PASCiB: Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA: Pôle de Développement Agricole
PDC : Plan de Développement Communal
PEA : Postes d'Eau Autonomes
PIB : Produit Intérieur Brut
PND : Plan National de Développement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEA 2 : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement phase II
PPP : Partenariat Public Privé
ProFFR : Projet de promotion d'une Politique Foncière Rurale
ProSOL : Projet Protection et Réhabilitation des Sols pour améliorer la Sécurité Alimentaire
PSDSA : Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSI-GDT : Plan Stratégique d'Investissement dans la Gestion Durable des Terre
SAP : Système d'Alerte Précoce
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux
SECO-ONG : Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali
SONEB : Société Nationale des Eaux du Bénin
SPONG : Côte d'Ivoire et le Secrétariat Permanent des ONG
SVGF : Sections Villageoises de Gestion Foncière
UE : Union Européenne
UNPS : Union Nationale des Producteurs du Soja
UPC biologique : Union des Producteurs des Cultures biologiques
WD : Woord En Daad

Liste des tableaux

Tableau 1: Niveau de connaissance des acteurs publics des GDT et GIRE	34
Tableau 2 : Niveau de connaissance des partenaires techniques des GDT et GIRE	35
Tableau 3:Niveau de connaissance des collectivités locales des GDT et GIRE.....	36
Tableau 4: Niveau de connaissance des acteurs de la société civile des GDT et GIRE	37
Tableau 5:Appréciation des attitudes des collectivités locales des GDT et GIRE	38
Tableau 6:Appréciation des attitudes des partenaires techniques des GDT et GIRE	39
Tableau 7:Appréciation des attitudes des collectivités locales des GDT et GIRE	40
Tableau 8:Appréciation des attitudes des OSC des GDT et GIRE.....	41
Tableau 9: Pratiques des acteurs publics des GDT et GIRE.....	42
Tableau 10: Pratiques des acteurs des partenaires techniques des GDT et GIRE	42
Tableau 11: Pratiques des acteurs publics des GDT et GIRE.....	43
Tableau 12: Pratiques des acteurs des OSC des GDT et GIRE	44
Tableau 13:Connaissances des producteurs.....	45
Tableau 14: Attitudes des producteurs.....	47
Tableau 15 : Pratiques des producteurs	49
Tableau 16: Acteurs importants et niveau d'influence dans l'adaptation basée sur les écosystèmes	
58	
Tableau 17: Relations de pouvoir entre acteurs	61

Liste des figures

Figure 1 : Cadre analytique de la mesure des CAP dans l'adoption des GDT et GIRE	15
Figure 2: Le cadre institutionnel des GIRE au Bénin.	27

Résumé

Cette étude vise à évaluer les connaissances, attitudes, pratiques (CAP) des parties prenantes au début du projet BENKADI dans 10 communes réparties dans 5 régions du Bénin à savoir : Karimama et Malanville dans l'Alibori, Aguégoués et Dangbo dans l'Ouémé, Dassa et Ouessè dans les Collines, Grand Popo et Athiéme dans le Mono, Ouinhi et Za-Kpota dans le Zou en matière de gestion durable des terres et de la GIRE, afin d'avoir une base de données initiale qui permettra de formuler un plan de renforcement des capacités. Les données ont été collectées par enquête auprès des divers acteurs dans les différentes communes ciblées. Les analyses qualitative et quantitative ont été utilisées. Les résultats ont indiqué que dans ces communes, plusieurs actions d'adaptations sont promues et souhaitées pour une adaptation durable aux conditions environnementales nouvelles. Dans ce processus d'adaptation, plusieurs acteurs tels que les acteurs étatiques, les acteurs privés, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, etc., interviennent dans le domaine du changement climatique et perçoivent les causes et effets du changement climatique différemment. Des stratégies d'adaptation sont aussi développées notamment celles liées à la gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation basée sur les écosystèmes dans une faible proportion en réponse à la dégradation des terres, l'ensablement des berges des cours d'eaux, aux inondations et sécheresses dus au changement climatique.

L'analyse des connaissances, attitudes et pratiques a montré que les acteurs ont des niveaux de connaissances variées du changement climatique, ce qui agit sur leur niveau d'adaptation. La plupart des acteurs rencontrés, ont des niveaux de connaissances et attitudes sommaires sur les stratégies de gestion durable des terres, de la gestion intégrée des ressources en eau mais dans la pratique, ces stratégies sont très peu appliquées. Des gaps de connaissances existent sur les conventions internationales sur le changement climatique, l'adaptation basée sur les écosystèmes, les politiques publiques et locales en matière d'adaptation au changement climatique, et les principaux leviers sur lesquels il faudra agir pour améliorer la résilience des communautés au changement climatique. Ainsi, quelques efforts axés sur le renforcement des capacités des acteurs restent à faire pour une meilleure compréhension des causes et effets du changement climatique, afin de susciter des initiatives d'adaptation durables. Spécifiquement l'adaptation basée sur la gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation basée sur les écosystèmes s'avèrent indispensables au regard des priorités des communes visitées. La mise à

niveau de ces acteurs passe par une meilleure organisation des acteurs locaux autour des cadres de concertation orientés sur le changement climatique, les politiques nationales et locales d'adaptation au changement climatique et les connaissances de ces acteurs sur les options durables d'adaptation. Au total, les acteurs communaux sont confrontés à certaines contraintes qui limitent leur adaptation au changement climatique, lesquelles contraintes du groupe prioritaire des producteurs agricoles sont entre autres : le manque de moyens financiers ou de fonds de roulement, les espaces hydroagricoles non aménagés et les difficultés de maîtrise de l'eau, les difficultés d'approvisionnement en semences résilientes, l'insuffisance d'intrants organiques et chimiques spécifiques, la dégradation poussée des pistes de dessertes rurales, et l'insuffisance des séances de renforcement des capacités des producteurs. Compte tenu des résultats obtenus et des observations faites sur le terrain, la mise en place d'un plan de renforcement des capacités des acteurs nationaux, communaux et locaux à la base s'avère indispensable.

Mots clés : Connaissances, Attitudes, Pratiques, GDT, GIRE, Changement Climatique, organiques, chimiques, spécifiques, équipements de transformation, infrastructures de stockage, infrastructures de conservation

**Chapitre 1 : Introduction générale et
démarche méthodologique**

1. Introduction générale

1.1 Contexte

Au Bénin, l'agriculture reste une source fondamentale de l'économie. Selon les données de l'INSAE, malgré un avancement de l'urbanisation entre 2015 et 2018 (de 44% à 47%), il est plus probable que plus de 50% de la population Béninoise vivra toujours dans les zones rurales d'ici 2030, zones par excellence de production. Selon les études de Paraiso *et al.* (2012) et celles de Yegbemey *et al.* (2014), le changement climatique, la faible productivité due à la dégradation des terres rurales et la fertilité du sol et aux performances des graines, l'épuisement des terres agricoles, le marché du travail, le manque d'équipements de transformation, l'insuffisance d'infrastructures de stockage et/ou de conservation, l'absence de marchés de proximité pour le flux de produits agricoles et surtout l'instabilité des prix payés aux producteurs sont restés un défi pour la production agricole.

En d'autres termes, toute l'économie et les communautés locales du Bénin sont vulnérables au changement climatique et à la variabilité en raison d'un certain nombre de facteurs aggravants tels que: (i) forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, en particulier dans le secteur agricole; (ii) dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale; (iii) des liens étroits entre les performances agricoles et les changements climatiques liées aux fortes dégradations des sols et à la baisse de leur fertilité (le produit intérieur brut (PIB) et les taux d'inflation correspondant étroitement aux régimes pluviométriques saisonniers); (iv) taux de croissance démographique élevé 2,7% par an en combinaison avec des niveaux de pauvreté élevés réduisant la capacité des communautés à faire face aux aléas climatiques; (v) un faible revenu par habitant d'environ 820 \$ US par an; (vi) une capacité financière limitée à financer des mesures d'adaptation; (vii) des infrastructures faibles et inadéquates; (viii) l'approvisionnement insuffisant en eau potable et en installations d'assainissement; et (ix) la disponibilité insuffisante des services de santé et médicaux (Akponikpe *et al.*, 2019), les pertes post-récolte et des fruits et légumes.

Plusieurs études ayant trait à l'adaptation au changement climatique dans l'agriculture, au micro-méso et macro niveaux (c'est-à-dire au niveau exploitation agricole, régional voire national) comme celles de Zossou *et al.* (2019) ont identifié et signalé le développement, la promotion et l'adoption des technologies de gestion de la fertilité, de la dégradation des sols et des eaux adaptées à nos réalités socio-économiques aideraient non seulement à s'adapter aux changements climatiques, mais aussi à améliorer les performances agricoles, à la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté. En dépit de l'élan politique local et national pour la GDT en général, peu de projets

concrets spécifiques aux pratiques GIFS et GIRE sont actuellement mis en œuvre au Bénin pour servir de modèle pour la mise à l'échelle. L'une des meilleures illustrations est le Projet Protection et Réhabilitation des Sols pour améliorer la Sécurité Alimentaire (ProSOL) de la GIZ qui ne couvre pas toutes les zones à risques du Bénin. Un certain nombre de technologies GDT ont été identifiées. Les expériences en GDT au Bénin et les leçons à tirer pour les orientations futures ont également été documentées (Thiombiano et Tourino-Soto, 2007).

La gestion intégrée de la fertilité des sols et des eaux est un enjeu majeur dans la plupart des pays où l'agriculture repose essentiellement sur un système itinérant sur brûlis et/ou les engrais minéraux et autres pesticides chimiques sont parfois abusivement utilisés. Au Bénin, plusieurs études¹ ont abordé le phénomène de la baisse de la fertilité des sols et de leur dégradation et depuis une dizaine d'années, les effets additionnels des changements climatiques. Ainsi, des initiatives nationales spécifiques au renforcement de la résilience face aux changements climatiques en général et à la promotion de la GIFS et des GIRE en particulier s'observent pour soutenir les efforts de développement du secteur agricole perçu comme un pilier de l'économie du pays. Ces initiatives restent cependant limitées et méritent d'être approfondies.

C'est au nombre de ces initiatives, que les organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, notamment: la Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCIB), le Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali (SECO-ONG), la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) de la Côte d'Ivoire et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) du Burkina, ont décidé de s'associer en consortium pour une participation citoyenne inclusive dans les politiques publiques du changement climatique à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des ODD connexes. Ainsi est né le consortium BENKADI qui signifie en langue bambara «travailler ensemble dans la même direction». Les membres de BENKADI sont mobilisés conjointement autour de l'ambition de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et le Mali en partenariat avec Woord En Daad (WD) et le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères. L'objectif stratégique à travers le programme BENKADI est que “les communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpaillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique.” Ainsi, dans cette optique, la PASCiB se propose de promouvoir et d'adopter l'approche d'Adaptation basée sur les

Ecosystèmes (AbE) comme moyen d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. De façon spécifique, Il s'est agi de travailler avec les communautés à la base, les élus locaux et les ministères sectoriels pour une restauration de la productivité agricole et de la biodiversité des sols par la promotion de l'AbE ; et de promotion de l'AbE dans la GIRE pour l'intégrité de l'écosystème marin et côtier en fournissant des moyens de subsistance durables aux communautés. Le présent rapport technique a été développé par notre équipe de consultants pour l'étude *sur les Connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- Partenaires techniques-communautés et société civile) de la zone d'intervention de BENKADI en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau au Bénin.*

1.2 Objectifs

Conformément aux TdRs, l'objectif général du travail est d'évaluer les connaissances, attitudes, pratiques (CAP) des parties prenantes (Etat-secteurs privé–communautés et société civile) au début du projet dans 10 communes réparties dans 5 régions du Bénin à savoir : Karimama et Malanville dans l'Alibori, Aguégus et Dangbo dans l'Ouémé, Dassa et Ouessè dans les Collines, Grand Popo et Athiéme dans le Mono, Ouinhi et Za-Kpota dans le Zou en matière de gestion durable des terres et de la GIRE, afin d'avoir une base de données initiale qui permettra de formuler un plan de renforcement des capacités.

Il s'est agi de façon spécifique de :

- identifier avec exhaustivité les acteurs (Etat- Secteurs Privés-communautés à la base et société civile) de la zone d'intervention de BENKADI en matière de gestion durable des terres, conservation des ressources en eau et plaidoyers sur les questions environnementales ;
- identifier les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles ;
- mesurer le niveau d'information et de connaissance de gestion des acteurs dans leurs différents secteurs d'activités notamment l'agriculture et la gestion des ressources en eau ;
- déterminer les effectifs et les niveaux de connaissances par catégorie d'acteurs ainsi que, les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger ;
- évaluer les lacunes (Gaps) en matière de capacités des acteurs (détenteurs de fonctions et organisations) dans le domaine de l'AbE ;
- faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les changements de comportements par rapport à l'approche AbE (Qui sont les acteurs principaux ? quels sont les réseaux d'acteurs clés ? niveau d'intervention administratif et géographique/ Le rôle et le pouvoir des chefs traditionnels, coutumier et religieux)

- identifier les connaissances et pratiques actuelles en matière de Gestion durable des terres et des eaux (GDTE) par groupes d'acteurs dans les zones d'intervention du programme
- faire des propositions de renforcement des capacités des acteurs sur la base de l'analyse causale des acteurs (Etat- Secteur privé et communautés/société civile) au plan national et notamment dans la zone d'intervention du projet, en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau.

1.3 Résultats attendus

En partant des objectifs des TdRs, les résultats attendus sont les suivants :

- Un répertoire des acteurs, parties prenantes en matière de gestion durable des terres, conservation des ressources en eau et plaidoyers sur les questions environnementales est produit ;
- Une note synthèse analytique est produite sur les acteurs à fort impact sur les ressources naturelles en mettant entre autres en exergue le type d'impact par catégorie d'acteurs ;
- Une note synthèse analytique est produite sur le niveau d'information, de connaissance de gestion et d'aptitude de chaque catégories d'acteurs dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et du cadre de vie en général avec mise en exergue des pratiques et attitudes favorables ou résistances à corriger ;
- En lien avec les connaissances et pratiques actuelles dans les domaines de la Gestion durable des terres et des eaux (GDTE), une note analytique est produite sur les lacunes des acteurs (porteurs de responsabilité publique/privée et détenteurs de droit) en matière de capacités, en mettant en exergue les spécificités liées à chaque catégorie d'acteurs ;
- Une note synthèse analytique est produite sur les interactions entre les catégories d'acteurs ainsi que les niveaux de pouvoirs et d'influence en matière de changement climatique en mettant entre autres en exergue les facteurs qui affectent voire forgent à différents niveaux, les CAP dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et du cadre de vie en général ainsi qu'un commentaire sur les arrangements sociaux informels/traditionnels/religieux ;
- Une note synthèse est produite sur l'analyse causale en matière d'interaction des acteurs dans le domaine la gestion durable des terres et conservation des ressources en eau (Etat- Partenaires techniques et communautés/société civile) ;
- Une liste de propositions de renforcement de capacités des différentes catégories d'acteurs (porteurs de responsabilité publique/privée et détenteurs de droit) dans le domaine la gestion durable des terres et conservation des ressources en eau est produite.

1.4 Démarche méthodologique

1.4.1 Cadres conceptuel, théorique et analytique de l'étude

Pour atteindre les objectifs de l'étude, nous proposons d'opérationnaliser le concept de connaissances, attitudes et pratiques comme un ensemble des conditions qui permettent d'adopter une innovation. Autrement, il s'agira d'analyser l'état de connaissance et d'information sur le changement climatique et les techniques GDT et GIRE, les attitudes des communautés cibles et leurs niveaux d'applicabilité de ces technologies. A la lumière de la théorie de la diffusion de l'innovation proposée en 1962 par Everett Rogers, cinq phases entre dans le processus d'adoption :

- 1) la connaissance : l'individu est exposé à l'innovation et acquiert quelques notions sur son fonctionnement ;
- 2) la persuasion : l'individu amorce une prise de position au sujet de l'innovation ;
- 3) la décision : l'individu s'engage dans des activités lui permettant d'adopter ou de rejeter l'innovation ;
- 4) la mise en œuvre : l'individu utilise l'innovation au quotidien et l'évalue ;
- et enfin
- 5) la confirmation : l'individu tente d'obtenir des informations venant renforcer son choix. Le processus peut être influencé positivement ou négativement par plusieurs facteurs :

- Les **traits socio-économiques** : Il s'agit par exemple du groupe sociolinguistique, de la tranche d'âge, du genre, du niveau d'éducation, etc. ;
- Les **connaissances** : Les connaissances désignent la compréhension ou les informations dont dispose les bénéficiaires ;
- Les **attitudes** : Les attitudes sont les croyances, de type émotionnel, motivationnel, perceptif et cognitif, qui influencent positivement ou négativement le comportement ou les pratiques d'un individu ;
- Les **pratiques** : Les pratiques indiquent les actions observables d'un individu susceptibles d'affecter son résultat.
- Les **normes, croyances et tendances sociales** : Les normes sociales définissent ce qui est socialement acceptable de faire et d'être en distinguant les comportements et les attitudes, qui sont conformes aux attentes, des comportements et attitudes qui sont jugés déviants. Elles traduisent les valeurs et les idéaux dominants d'une société ou d'un groupe.

Sur la base de ces facteurs, la théorie de la diffusion de l'innovation peut être utilisée pour comprendre les comportements influencés par les normes et les tendances sociales. Ceci passe généralement par le biais d'agents du changement, à savoir les adoptants précoces d'un nouveau comportement qui en font la promotion auprès des autres et les incitent à adopter ce comportement. Les agents du changement peuvent être des personnes travaillant dans la communauté ou des membres de la communauté ayant adopté le nouveau comportement et qui servent de modèles. Le

ciblage d'agents du changement efficaces, comme les leaders locaux ou religieux, les personnalités influentes, les pairs et les célébrités, peut permettre d'accélérer l'adoption d'un nouveau comportement. Ainsi, notre méthodologie se propose d'analyser tous ces facteurs en lien avec les techniques GDT et GIRE comme illustrer par le schéma suivant :

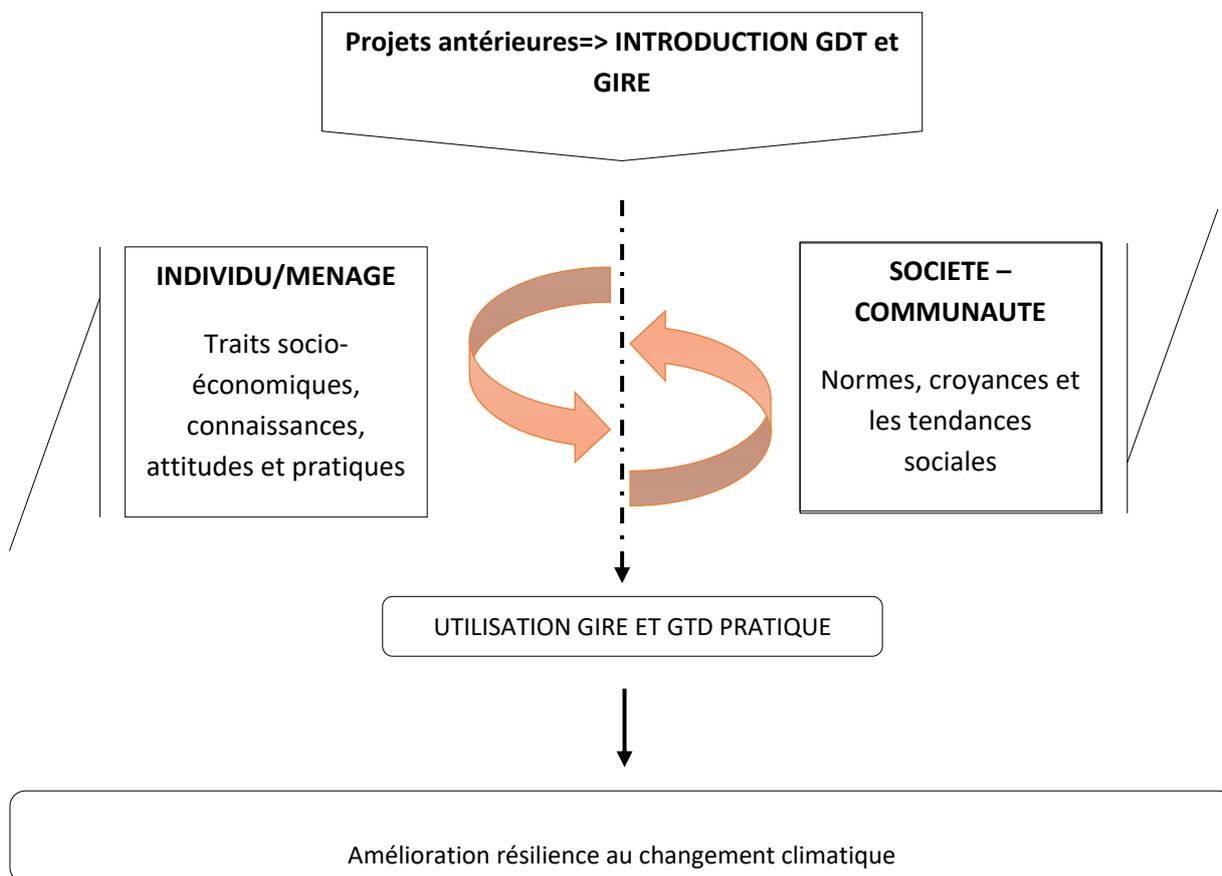


Figure 1 : Cadre analytique de la mesure des CAP dans l'adoption des GDT et GIRE

Pour finir, les différents maillons à considérer par l'étude seront identifiés au travers de la Théorie basée sur les écosystèmes, qui suggère une intégration des ressources naturelles dans le processus de l'adaptation durable au changement climatique. Ceci implique la considération des stratégies de gestion durables des terres et des sols, comme moyen d'accroître la résilience des systèmes de production au changement climatique.

1.4.2 Méthodologie globale de l'étude

Nous proposons une approche qualitative qui intégrera des outils qualitatifs. Ce faisant nous avons utilisé :

- **Une analyse qualitative contextuelle** : Elle a été réalisée à travers une série d'entrevues qualitatives basée sur des guides d'entretien. Il s'est agi de collecter des informations qualitatives sur les connaissances, attitudes et pratiques, ainsi que sur les cadres législatifs, les

dispositions nationales et communales qui favoriseraient le développement des GDTE. Des entretiens individuels ont été spécifiquement conduits avec des responsables de la cellule communale de développement agricole, des projets soutenant les GDTE en relation avec le changement climatique (partenaires techniques), les acteurs des mairies, du secteur privé, de la société civile et des communautés agricoles ayant déjà adoptés plusieurs stratégies GDTE pour documenter leurs expériences et témoignages.

De manière générale, l'approche méthodologique proposée pour la conduite de l'étude est itérative et participative :

- **Itérative** : Ceci a caractérisé la nature des échanges entre les consultants et l'équipe de PASCiB. En effet, les aspects clés du travail y compris la démarche méthodologique ont fait l'objet de discussions techniques. Par ailleurs des feedbacks réguliers sur les tendances des informations obtenues sur le terrain par l'équipe des consultants ont été partagées avec l'équipe de PASCiB pour avis et éventuellement aussi pour des orientations additionnelles.
- **Participative** : Ceci a passé par une implication effective des parties prenantes du projet BENKADI. Ainsi, les perspectives des parties prenantes ont été intégrées sans aucune exception. Pour ce faire, une cartographie des parties prenantes a été réalisée au début de la mission.

De manière générale, la mission s'est déroulée en quatre grandes étapes que sont :

- **La préparation de l'étude** : Elle a couvert la séance de cadrage et les activités telles que la revue documentaire et les entretiens avec des personnes ressources du projet devant aboutir à la cartographie des parties prenantes du projet l'amélioration de la méthodologie et la finalisation des outils de collecte de données, la préparation du matériel de collecte, le recrutement et formation des agents de collecte et le pré-test des outils de collecte.
- **La collecte et l'assurance qualité des données** : Il s'est agi de la collecte d'informations quantitatives et qualitatives sur la base des outils de collecte précédemment développés.
- **L'analyse des données** : Elle a consisté au traitement des données et de leur organisation en vue d'extraire les informations pertinentes pour le sujet d'intérêt.
- **La rédaction du rapport provisoire** : Les analyses des données ont permis de rédiger le présent rapport provisoire. Il faut noter que ce rapport mérite d'être encore améliorée afin d'aborder dans les détails tous les aspects liés aux objectifs.

1.5 Structuration du rapport

Le présent rapport fait le point de cette recherche. En plus de ce premier chapitre qui présente l'introduction générale et la démarche méthodologique, ce rapport présente les résultats de la recherche qui sont structurés en trois chapitres :

- (2) : Etats des lieux des GDT et GIRE au Bénin.
- (3) : Connaissances, Attitudes et Pratiques des acteurs sur les GDT et GIRE,
- (4) : Analyse des pouvoirs pour des acteurs impliqués dans la gestion durable des terres et la conservation des ressources en eau.
- (5) Proposition de suggestions et conclusion générale. Ce chapitre prend en compte les suggestions issues des objectifs spécifiques de l'étude.

Chapitre2 : État des lieux des GDT et GIRE au Bénin

Ce chapitre présente l'état des connaissances des stratégies de Gestion durable des terres et des stratégies de Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Bénin. Les connaissances présentées dérivent exclusivement de la revue de littérature de par l'exploitation des documents de projets, communication et articles scientifiques sur les stratégies de gestion durable des terres et les GIRE au Bénin.

2. État des lieux des GDT et GIRE au Bénin

2.1 GDT

Au Bénin, l'utilisation des terres et des ressources agro-forestières est caractérisée par l'absence d'une gestion planifiée de la ressource permettant aussi d'assurer son utilisation durable. Il en a résulté de forts processus de dégradation des terres dont la problématique peut être résumée comme suit : a) une forte baisse de la productivité agricole qui, dans certains cas, a pu atteindre 50% sur la période de référence (2000 à 2010) évaluée lors de la définition des cibles nationales de NDT ; b) une forte expansion des terres agricoles de l'ordre de 5% par an depuis 1975 pour compenser la baisse de productivité par l'accroissement des superficies emblavées de l'ordre de 50.000 ha par an (CENATEL, 2017) ; c) la perte du couvert forestier ou végétal : l'extension agricole est à 98% responsable de la forte conversion des forêts et autres écosystèmes naturels (de savanes et de zones humides) en terres agricoles. En l'espace de 35 ans, notre pays a perdu environ 48% de sa forêt dense qui ne couvre désormais qu'environ 0,29% du territoire (CENATEL, 2017) ; d) les impacts au plan écologique : la perte accélérée du couvert végétal a aussi entraîné en aval : érosion des sols, perte de diversité biologique, pollution des ressources en eau, inondations sans précédent comme par exemple à Banikoara en 2016 ; e) la vulnérabilité accrue face au changement climatique : compte tenu du rôle régulateur des forêts et du couvert végétal sur le climat. Cette perte a entraîné une exacerbation des aléas climatiques (sécheresses, dérèglement du régime des précipitations entraînant des inondations) ; f) la pauvreté accrue en milieu rural : 40% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté (indicateur BM, 2017), ce pourcentage étant plus élevé dans les zones affectées par la dégradation des terres ; g) l'insécurité alimentaire structurelle dans les zones affectées : les femmes sont les plus affectées et la mortalité infantile y est plus élevée que dans les zones non affectées ; h) un fort taux d'accroissement de la population affectée par la dégradation de 37% entre 2000 – 2010 : le Bénin est plus affecté que la moyenne africaine : 23% de la population rurale africaine en 2010 contre 32% au Bénin ; i) Un impact socio-économique considérable équivalant à une moyenne annuelle de 8% du PIB du Bénin pour cette période de référence (2000-2010), soit environ de 280 milliards de francs CFA par an. En résumé,

en milieu rural au Bénin comme ailleurs en Afrique, la cartographie de la dégradation des terres et des paysages agro-pastoraux et forestiers est largement corrélée par celle de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la forte vulnérabilité au changement climatique (MCVDD, 2019).

Pour changer la tendance, les structures ont prévu plusieurs actions dans différents domaines : ***Promotion des sources alternatives de moyens d'existence et d'énergies de substitution; Intensification agricole durable et promotion de l'agriculture climato-intelligente ; Promotion de l'économie forestière; Restauration des terres dégradées, dénudées et abandonnées ; Développement de l'arboriculture fruitière; Restauration des aires protégées et des forêts naturelles dégradées; Protection et restauration des mangroves et autres zones humides; Mobilisation des ressources.***

Dans le contexte culturel du Bénin, le mode d'accès ou de faire valoir à la terre est fonction du sexe. Les hommes accèdent souvent à la terre par le mode de faire valoir direct (héritage, achat, don) qui favorise un investissement durable dans l'amélioration des terres. Par contre, les femmes exploitent temporairement les terres et ne disposent que de droit d'exploitation. Le système patriarcal de succession de biens naturels limite l'intégration du genre dans la gestion durable des ressources naturelles. Le même constat est valable avec les jeunes qui ont le désir de s'engager dans l'exploitation des ressources naturelles. Pour une meilleure gestion des ressources naturelles et un développement inclusif, des actions urgentes sont nécessaires pour une réelle implication de toutes les couches sociales (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) dans le système productif du pays.

2.2 GIRE

Les ressources en eau drainées par les principaux cours d'eau du pays sont estimées à 13.106 milliards de mètres cubes d'eau par an (ME, 2015) non compris les apports du cours principal du fleuve Niger ainsi que ceux de la Sazué et des hauts bassins de la Kéran et de la Kara. Cette estimation a été faite au niveau des stations hydrométriques les plus en aval des cours d'eau et se fonde sur leurs modules moyens interannuels calculés sur des périodes d'observations variant entre 22 et 48 ans.

Le Bénin possède en commun avec les pays limitrophes quelques cours d'eau dont les plus importants sont : le fleuve Niger ; la Mékrou (affluent du Niger) ; l'Okpara (affluent de l'Ouémé) ; la Pendjari (sous-affluent de la Volta) ; le fleuve Mono.

Les zones humides du Bénin sont essentiellement concentrées dans le Sud du pays et s'étendent sur environ 250 500 hectares répartis comme suit : 2000 ha de plans d'eau fluviaux ; 205.000 ha de plaines inondables et de bas-fonds ; 3500 ha de plans d'eau dont les retenues d'eau. Le volume

total d'eau stocké dans ces ouvrages est estimé à 40 millions de m³ (dont 24 millions de m³ pour le barrage du périmètre sucrier de Savè) ; 40.000 ha de complexes fluvio-lagunaires.

Le Bénin dispose de quatre sites RAMSAR dans lesquels on a les zones : la basse vallée de l'Ouémé, la lagune de Porto-Novo, le lac Nokoué et le parc W et de la Pendjari au Nord du pays. La question du suivi de la qualité des ressources en eau du Bénin commence à être de plus en plus évoquée comme une préoccupation majeure. Toutefois, le pays ne dispose pas jusqu'ici d'un système organisé et opérationnel de collecte, de centralisation et de traitement des données se rapportant à la qualité de l'eau.

Les différentes formes de mobilisation et mise en valeur des ressources en eau sont : approvisionnement en eau potable et usages domestiques de l'eau ; usages économiques de l'eau (agriculture, élevage, pêche, transport, hydroélectricité, tourisme, loisirs et sites sacrés).

Les impacts des conditions actuelles de gestion et d'utilisation des ressources en eau et des écosystèmes associés sont : pollution croissante des ressources en eau, dégradation continue du couvert végétal et des sols, diminution et dégradation des ressources en eau, érosion et sédimentation, etc.

Les principaux problèmes des ressources en eau sont entre autres: les maladies hydriques, ; un manque de ressources en eau souterraine notamment dans les zones de socle ; des menaces sur la disponibilité des eaux souterraines à long terme dans la zone côtière du fait de l'intrusion saline et de la prolifération des Postes d'Eau Autonomes (PEA) privés ; les pertes d'eau de surface en raison du comblement consécutif à l'ensablement et à l'envasement des plans et cours d'eau ; la pollution des eaux par diverses causes ; les impacts du barrage de Nangbéto, situé en territoire togolais, et caractérisés par des dégâts dus aux inondations et aux modifications du régime des cours d'eau ; les impacts de la déforestation sur les eaux de surface à savoir notamment l'érosion, l'ensablement, le comblement, les modifications du régime hydrologique ; la pollution des eaux souterraines par les pesticides ; les problèmes d'insuffisance d'eau liés à l'impact du changement climatique ; l'insuffisance des ressources souterraines pour satisfaire la demande locale ; etc.

Le problème de la qualité de l'eau est donc beaucoup plus important que celui de la quantité de l'eau dans le bassin de l'Ouémé.

La déclaration de Kouhounou en 1998 fut le point de départ de la politique et des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Bénin. La vision de la stratégie globale pour la gestion des ressources en eau à l'horizon 2025 s'articule comme suit: «En l'an 2025, les ressources en eau, exploitées et gérées en assurant l'équité et la paix sociale, la durabilité environnementale et l'efficacité économique, contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique et au rayonnement international du Bénin». La mise en œuvre

de cette stratégie a conduit à mettre en place des instruments tels que la Politique Nationale de l'Eau, la loi portant gestion de l'eau et le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en eau. La Politique nationale de l'eau a été adoptée en 2009 et concerne les sous-secteurs de l'eau que sont les zones humides, les bas-fonds, l'alimentation en eau potable, la pêche, l'hydraulique agricole et pastoral, l'hydroélectricité, l'assainissement. Le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) au Bénin a été Adopté en 2011 pour une opérationnalisation de la stratégie sur 15 ans. Il comporte les 7 domaines d'actions suivants à savoir i) la réforme du cadre de gouvernance de l'eau; ii) le renforcement des capacités humaines, organisationnelles et matérielles de gestion des ressources en eau; iii) l'intégration des aspects économiques et financiers dans la gestion des ressources en eau; iv) la connaissance et le suivi de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques; v) la mobilisation et la valorisation des ressources en eau dans une approche GIRE; vi) la conservation et la protection des ressources en eau et de l'environnement; et vii) la mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation aux risques liés à l'eau. Le Bénin a entrepris avec l'appui du PPEA 2 la réforme du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau basée sur la GIRE. Plusieurs instruments/mécanismes institutionnels sont déjà mis en place, conformément à la stratégie, les décrets relatifs à l'organisation et à la gestion des ressources en eau à l'échelle locale, des bassins et des sous-bassins et à l'échelle nationale. Le Conseil National de l'Eau (CNE) a été mis en place en 2013 et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Ouémé a été validé au cours de la même année puis adopté en 2015 en conseil des ministres. Le Plan Delta de l'Ouémé est en cours d'élaboration. Ces schémas et plans sont élaborés avec la participation des différents acteurs sectoriels ainsi que des usagers et bénéficiaires des services éco systémiques liés à ces ressources. Ils intègrent les perspectives de développement des différents secteurs tout en prenant en compte la préservation et la protection des écosystèmes qui constituent le bassin ou les sous-bassins en considérant les différents scénarii plausibles. La réforme institutionnelle a besoin de poursuivre son cours avec le toilettage, l'harmonisation de certains textes juridiques et l'installation des organes restants (Commission interministériel de l'eau, agence de bassin, Comité de bassin et sous-bassin, organes locaux de l'eau), l'extension progressive de l'élaboration des documents de planification stratégique tels que les SDAGE pour les autres bassins et les SAGE pour les sous-bassins. Les réflexions doivent également se poursuivre pour assurer de bons fondements à la création et l'opérationnalisation du fonds national de l'eau. Depuis 2011, le bassin de l'Ouémé qui occupe environ 44% de la superficie totale du pays est utilisé comme bassin pilote pour la mise en œuvre de la GIRE. Au niveau local, la loi sur la décentralisation (1999) fixe les prérogatives communales en matière de gestion des ressources naturelles. Les communes assurent

la gestion des terres et des ressources en eau ainsi que la protection de ces dernières sous l'impulsion des institutions centrales étatiques.

2.2.1 Les enjeux

Les objectifs de la politique de développement du secteur de l'eau sont une référence et restent en phase avec les orientations du plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA). La politique sectorielle agricole met un accent sur la valorisation et la gestion de l'eau à des fins agricoles. Elle prend en compte les problématiques de croissance démographique et de sécurité alimentaire. En effet, jusqu'aujourd'hui l'agriculture béninoise continue d'être une agriculture essentiellement pluviale et de; l'industrie alimentaire est embryonnaire et l'aquaculture est de plus en plus développée. Dans l'espoir de réaliser la vision du secteur agricole, plusieurs projets/programmes de développement du secteur agricole ont été initiés en vue d'atteindre les cibles fixées. Le tableau en annexe propose une analyse synthétique de la réalisation des objectifs cibles du secteur en général et de l'opérationnalisation des actions stratégiques du PSDSA, et fait ressortir les enjeux actualisés du secteur liés à l'eau et aux changements climatiques. Plusieurs des cibles sont atteintes ; cependant, les acquis de réalisation desdits objectifs sont encore insuffisants à maints égards et la durabilité des performances réalisées reste encore un défi. Les acteurs ont affirmé qu'il y a une synergie directe et/ou indirecte dans la mise en œuvre des axes stratégiques du secteur de l'agriculture avec le secteur de l'eau et le changement climatique. Ce qui fait ressortir davantage l'importance de l'eau dans la promotion du secteur agricole à travers la promotion de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et des activités de transformation agroalimentaires. Le PSDSA a bien intégré cette considération dans les actions stratégiques à entreprendre à savoir le développement et l'opérationnalisation des aménagements hydroagricoles et plus encore une meilleure connaissance et gestion du climat. La maîtrise de l'eau est d'autant plus qu'une condition nécessaire à la promotion de l'intensification agricole avec l'aggravation des phénomènes des changements climatiques. Les ressources en eau dépendent du climat et sont donc vulnérables aux changements climatiques. Au Bénin, les changements du climat ont des impacts importants sur les ressources en eau et rendent vulnérables les secteurs socioéconomiques qui en dépendent, notamment le secteur de l'eau, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les impacts des changements climatiques sur ces secteurs sont liés principalement aux perturbations pluviométriques et à l'élévation de la température et du niveau de la mer qui entraînent la baisse des capacités des cours et plans d'eau, la baisse des débits des cours d'eau et de recharge des nappes souterraines, l'intrusion saline et des phénomènes extrêmes tels que les inondations et la sécheresse. L'agriculture béninoise dans son ensemble est confrontée aux problèmes de manque et d'excès

d'eau liés à la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité et en tout temps aux phénomènes extrêmes tels que l'inondation et la sécheresse. Comme souligné plus haut, beaucoup d'efforts sont faits pour pallier au manque de la ressource eau notamment à travers la construction d'ouvrages d'hydraulique agricole tels que les retenues d'eau et les mini-barrages. Les autres techniques de maîtrise de l'eau telles que les aménagements et l'irrigation sont très peu pratiquées et surtout par des sociétés nationales ou quelques rares entreprises privées. A l'échelle du producteur, mis à part quelques initiatives de production de contre saison dans certains zones hydroagricoles telles que la vallée de l'Ouémé et Malanville, l'on se contente de l'agriculture pluviale en général. Les techniques de maîtrise de l'eau sont peu connues ou mal connues ou souffrent de la difficulté de financement du secteur. La promotion de la maîtrise de l'eau est un gage pour une attractivité du secteur à travers l'allègement des problèmes fonciers et de transhumance, ce qui pourrait plus facilement aussi prendre en compte l'intégration des femmes et des jeunes. Ces problèmes de disponibilité de la ressource en eau sont exacerbés par les activités anthropiques qui aggravent la dégradation des ressources en eau et les phénomènes climatiques extrêmes. Les inondations et les sécheresses sont de plus en plus récurrentes et détruisent les cultures et déciment les animaux d'élevage, entraînant la baisse de rendement. La dégradation du couvert végétal et des berges des cours d'eau par le déboisement, les feux de brousse, etc. concourent à la dégradation des sols et accélèrent les phénomènes d'érosion et de sécheresse. Les mauvaises pratiques d'aménagement et de gestion de l'espace et les pratiques culturelles inadaptées sont également autant de facteurs aggravant pour ces phénomènes et plus particulièrement d'inondation et de pollution. La pollution des eaux par les déchets ménagers (solides et liquides), par l'utilisation des engrais et des pesticides, par les produits pétroliers entravent la productivité des écosystèmes aquatiques et de l'aquaculture. Il est donc important d'asseoir des bases de productions durables et de se conformer aux plans d'aménagement en vigueur selon la GIRE. De plus, la gestion amont-aval des ressources en eau entre les différents secteurs avec l'implantation des ouvrages structurants tels que les barrages à buts multiples reste un défi important à relever du fait de l'impact que pourraient avoir les aménagements incontrôlés et les phénomènes de pollution. Aussi, est-il envisageable de promouvoir une gestion intégrée des inondations dans les zones vulnérables pour accroître la productivité des espaces agricoles et atténuer les impacts négatifs des inondations. Il est donc capital de créer des synergies intersectorielles pour une planification efficace et une gestion concertée des ressources en eau de façon durable comme préconisée par la GIRE. Une promotion de la mobilisation des ressources en eau pour une sécurité alimentaire durable nécessite donc une meilleure connaissance des ressources, des usages et des ambitions de développement basée sur

une meilleure concertation entre les acteurs et usagers tout en prenant en compte les groupes vulnérables que sont les jeunes et les femmes.

2.2.2 Les défis

Au vu des enjeux de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle liés à l'eau et aux changements climatiques, sept défis majeurs se dégagent:

- l'accroissement des capacités locales de stockage de l'eau et de gestion de l'humidité du sol qui sont des facteurs importants pour la promotion de la sécurité alimentaire et de l'adaptation aux effets des changements climatiques;
- le développement de l'aquaculture et l'aménagement des pêcheries ;
- le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à différentes échelles des bassins et sous-bassins, avec une attention au nexus eau-énergie-agriculture;
- la mise en application effective des dispositions du code foncier et domanial en vue de la promotion et de la sécurisation des investissements agricoles sur les terres et les plans d'eau ainsi que la facilitation de l'accès à la terre aux groupes vulnérables (femmes et jeunes);
- le développement de synergies entre les secteurs concourant à la promotion de la sécurité alimentaire et nutrition, notamment entre les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement;
- la capitalisation et la valorisation des acquis existant au niveau national et régional en matière d'aménagement et de gestion de l'eau, de l'humidité des sols, du drainage et de gestion de la crue.

2.2.3 Stratégies de mise en œuvre

2.2.3.1 GDT

La logique existante du mode de gestion des terres et des différentes modalités induites a montré ses limites. Il importe alors de rechercher et de mettre en œuvre de façon inclusive, des scénarii et modalités de gestion durable des terres. En considérant la hiérarchie des réponses définie par la CNULCD pour engager la GDT et neutraliser la dégradation des terres (NDT), il faudra disposer au niveau local d'une cartographie du statut des terres et de l'état des sols en terme de fertilité/productivité afin de promouvoir et faciliter, à l'échelle des paysages agricoles et agroforestiers, les engagements et investissements des acteurs pour la gestion intégrée desdits paysages en fonction de la hiérarchie suivante : éviter la dégradation sur les terres en bon état ; réduire les processus de dégradation sur les terres déjà affectées ; restaurer les terres dégradées ayant encore un potentiel de restauration.

Le paradigme de la GDT peut être résumé comme suit : « **Eviter – Réduire – Restaurer** ». La mise en œuvre de la GDT permettra : a) une productivité agricole accrue à travers des pratiques

agaires d'intensification durables ; b) la restauration des terres dégradées et le renforcement du capital de base pour la production, en particulier celui des pauvres ; c) la réduction substantiellement et durablement de la pauvreté rurale ; d) l'amélioration durable de la sécurité alimentaire ; e) l'évitement de la déforestation et le renforcement du couvert végétal national ; f) la restauration et le renforcement de la diversité biologique ; g) l'adaptation et la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et la réduction durable des vulnérabilités, en particulier des plus pauvres, face aux sécheresses et aux inondations ; h) un accès amélioré à l'énergie à base de biomasse en milieu rural ; i) une contribution durable de l'ordre de 5% par an à la croissance de notre pays avec des impacts tangibles sur la réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre d'une gestion durable des terres appelle les orientations stratégiques suivantes:

• adopter le paradigme « **Eviter – Réduire – Restaurer** » qui régit la GDT et l'atteinte de la NDT par :

- l'identification et la suppression des pratiques et subventions existantes qui constituent de fait, des incitations à dégrader ;
- l'amélioration des cadres politique, institutionnel, législatif et réglementaire existants en y intégrant des mécanismes et dispositifs d'incitation qui promeuvent le triptyque de la GDT ;
- promouvoir à grande échelle des mesures de GDT y compris à travers des mécanismes d'incitation et de mobilisation d'investissements provenant des partenaires techniques et de PPP;
- prendre en compte la GDT dans les processus de planification et de mise en œuvre des Actions du secteur agricole et le développement des pôles agricoles ;
- renforcer les capacités en GDT des acteurs du développement agricole ;
- mettre en place un système de formation, d'information et de communication dynamique sur la GDT et accessible à tous les acteurs impliqués y compris au niveau local.

2.2.3.2 GIRE

2.2.3.2.1 Cadre juridique

Le cadre juridique regroupe les lois disponibles en langue nationale et vulgarisées dans certaines communes ; 19 décrets d'applications de la loi sur le GIRE adoptés et 17 projets de décrets et 15 projets d'arrêtés d'applications en cours de finalisation.

2.2.3.2.2 Cadre institutionnel

Le Conseil National de l'Eau (CNE) a été créé en 2013 et fonctionne à satisfaction. Il est cependant toujours dépendant de l'aide extérieure. Il y a aussi la Commission Interministérielle de l'Eau

(CIE) qui est créée en septembre 2015 en attente d'être opérationnalisée. Aussi a-t-il été créé l'Agence de Bassin de l'Ouémé (ABO) en septembre 2015 par décret pris en Conseil des Ministres.

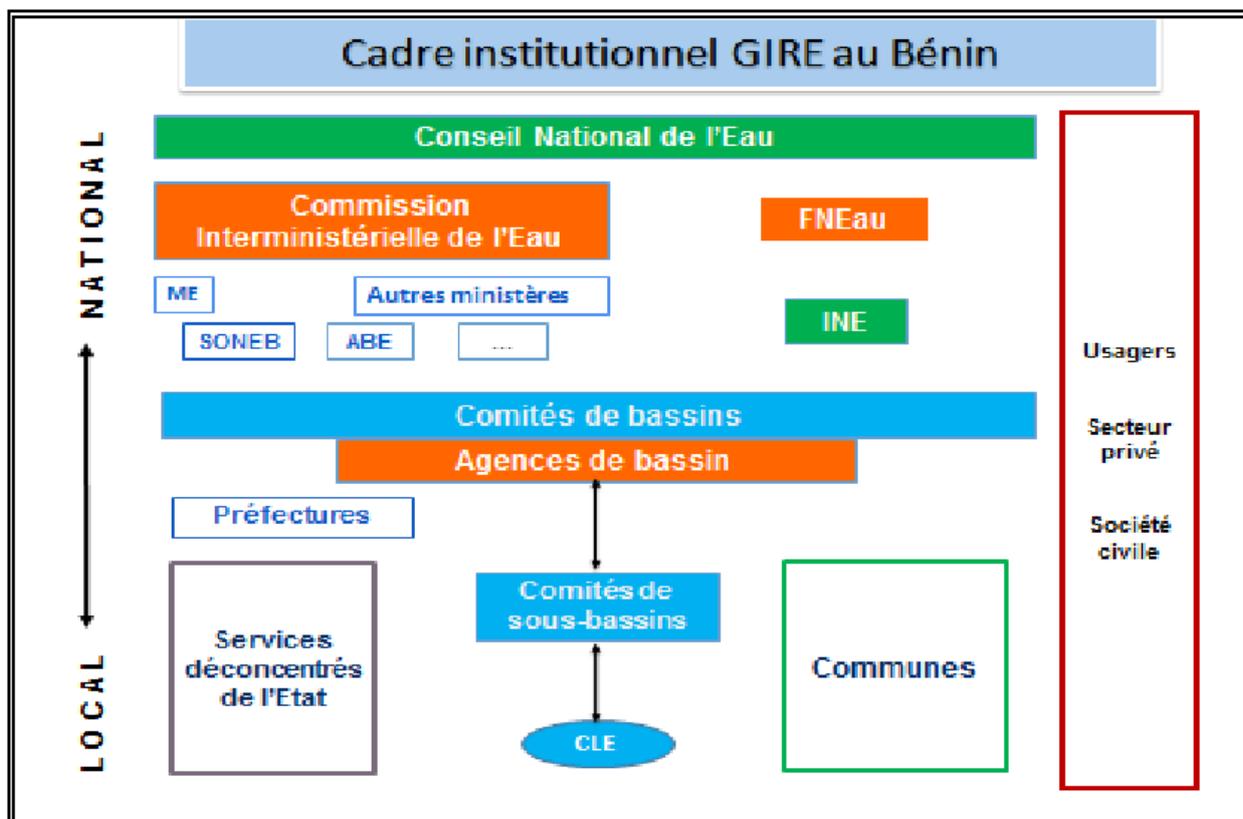


Figure 2: Le cadre institutionnel des GIRE au Bénin.

Source : ME, 2015, p69

2.3 Acteurs, projets et programmes

2.3.1 GDT

Pour la mise en œuvre des mesures GDT au Bénin, les acteurs concernés sont : Coordination GDT, MCVDD (DGEC, DPP, DGEFC) ; MAEP (DPP, DQIFE), MDCD (DGPD), MEF (DGB), MEM (DPP, DG Eau, DG Mines, SAP), GIZ (ProSOL), FAO, Préfectures, MAEC, ME, communes, CCIB, PNUD, UE, ANCB, Assemblée Nationale, DGFNEC, CENATEL, IGN, ProPFR, ANDF, INRAB, Universités Nationales, OPA, ATDA, MISP (ANPC), consultants, ONGs'.

Les acteurs de mise en œuvre du PAN-GDT qui se retrouvent dans le groupe thématique GDT qui en assure la coordination sont : les acteurs publics ; les communes et l'ANCB, les partenaires techniques, le secteur privé, les Organisations de la Société civile.

2.3.2 GIRE

Le secteur de l'eau au Bénin se caractérise par la prédominance et le grand nombre des acteurs du secteur public. De ce fait, on note : ME, DG Eau, AEP, la SONEB les collectivités territoriales

(communes), la société civile (ONG, PNE- Bénin, etc.), les Associations des Usagers d'Eau (AUE), les partenaires techniques constitués notamment des bureaux d'études et des entreprises, les organismes d'aide multilatérale et bilatérale dans le financement des infrastructures hydrauliques.

2.4 Acteurs à fort impact sur les ressources naturelles

Dans le contexte actuel du pays, les acteurs qui exercent d'importantes actions sur les ressources sont ceux dont leurs activités ou fonctions sont dépendantes de la nature. Il s'agit des producteurs agricoles, des exploitants forestiers, des pêcheurs, des chasseurs, des éleveurs, des exploitants des sables marines et fluviales, des exploitants minières (calcaires, gravier, etc.), des exportateurs des intrants de synthèse non respectables de l'environnement, les décideurs politiques, les agents publics comme les agents des eaux et forêts (intérêts privé), etc. Chacun de ces acteurs influence directement l'état des ressources naturelles dans différents écosystèmes.

2.5 La notion de GDT

L'agriculture est au centre des occupations de la majorité de la population béninoise et assure non seulement la sécurité alimentaire, mais participe aux stratégies de réduction de la pauvreté (Serme et al., 2015). Malgré son importance dans le développement économique, sociale et humaine, le secteur agricole est confronté à de multiples problèmes dont l'un les plus majeurs est les changements climatiques (Yabi et al., 2016). La manifestation des changements climatiques sont entre autres la dégradation des terres et rareté des ressources en eau. La dégradation des terres rend l'agriculture non productive est le résultat d'érosion éolienne et hydrique. Pour améliorer la productivité de l'agriculture liée à la qualité des sols et accroître le revenu des ménages agricoles, plusieurs stratégies ont été développées. Les stratégies combinaient entre autres le travail du sol, la jachère de courte durée, l'utilisation de la fumure organique. D'autres initiatives comme la jachère améliorée ont été introduites par les projets et programmes de protection de l'environnement. Nouatin (2008) a identifié quatre grands groupes à savoir : la pratique de fumure minérale, les pratiques agro-forestières, la pratique antiérosive et les pratiques de rotations et d'associations de cultures appropriées.

La GDT est définie comme « l'utilisation des ressources terrestres (sols, eau, animaux, végétaux, etc.) en vue de produire des biens pour répondre à l'évolution des besoins de l'homme, tout en veillant en même temps au potentiel de production à long terme de ces ressources et au maintien de leurs fonctions écologiques (Cailliez, 1992). C'est sur cette base qu'est définie la vision GDT du Bénin : « La GDT est au cœur des Actions de développement économique et socio- culturel, tournée vers la préservation et la gestion durable des ressources naturelles, pour une production

prospère de nourritures et de biens, bénéficiant des investissements nécessaires et procurant de la valeur ajoutée, engageant tous les acteurs concernés dans un partenariat actif, en appui à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ».

Selon Abiola et al. (2018), la gestion durable des terres (GDT) est une stratégie permettant de recourir à des technologies et approches de «bonnes pratiques» pour résoudre le problème de dégradation des sols. La gestion durable des terres représente tout simplement le soin que les gens prennent de leurs terres, au présent et pour le futur. L'adoption de pratiques de gestion durable des terres contribue non seulement à **améliorer la productivité des sols**, mais aussi à fournir de nombreux **services écosystémiques** (réduction de l'érosion, purification de l'eau, résistance à la sécheresse et aux inondations, au changement climatique, biodiversité). La GDT contribue également à **améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs**. La dégradation des terres entraîne une perte de la rentabilité nette des systèmes d'exploitation agricole. Investir dans la GDT à temps permet de prévenir des coûts exorbitants pour réhabiliter des terres dégradées. En général, chaque Dollar investit dans la GDT rapporte 2 à 4 Dollars de bénéfices.

Plusieurs technologies de GDT sont expérimentées au Bénin pour assurer la régénération de la fertilité des sols. Parmi ces dernières, on peut citer par catégories : - les technologies traditionnelles, - les technologies de fumure à base d'engrais chimique, - les technologies de maintien de fertilité à base des légumineuses herbacées (*Mucuna*, *Ashynomenae*, *Stylosanthes* etc.) - les technologies agroforestières à base de légumineuse ligneuse (*Acacia*, *Moringa*, *glyricidia*, *Anterololium* etc.), - les techniques de conservation de l'eau dans le sol (lutte anti érosive, labour en courbes de niveau, les pratiques GIRE autour des points d'eau, etc.), - les technologies à base du compostage et d'utilisation du fumier, L'analyse des taux d'**adoption** et d'application de ces différentes technologies a fait l'objet de travaux d'enquêtes du Projet RAMR9. Sur l'ensemble des technologies proposées pour la gestion de la fertilité, on constate que celles suscitant plus d'intérêt pour les producteurs sont: (i) l'application de la fumure minérale; (ii) la préparation et l'utilisation du fumier; (iii) la fabrication et l'utilisation du compost ; (iv) la gestion des résidus de récolte; (v) l'assolement et la rotation des cultures; et (vi) la régénération par le mucuna (Assogba et al., 2017).

Les stratégies endogènes mises en œuvre par les producteurs pour faire face aux problèmes de dégradation et de baisse de fertilité des sols consistent principalement de pratiques d'association, d'assolement et de rotation culturales incluant des légumineuses. Selon ces auteurs, les rotations à base de légumineuse sont plus pratiquées dans les zones dégradées du Sud et du Centre mais leur adoption reste limitée par la pression foncière et la difficulté d'intégrer certaines cultures comme

le manioc à cycle long et l'igname dans l'assolement, les producteurs préférant l'association de cultures.

Les communes sont au centre de la solution à la lutte contre la dégradation des terres et l'atteinte de la NDT au Bénin. Au sein des conseils communaux, il existe des Commissions de Gestion Foncière de la Commune (CoGEF) avec des Sections Villageoises (SVGF) comme démembrements. Les moyens mis à la disposition des communes pour remplir cette tâche sont quasiment absents. Le Gouvernement actuel a pris des décisions allant dans le sens d'une plus grande maîtrise du dossier des lotissements. Mais, à travers une coopération plus étroite des autorités locales, y compris les Commissions communales de Gestion des Forêts (CoGEF), des mesures variées seront mises en œuvre en vue de faciliter l'intégration de la NDT, ses indicateurs et ses mesures, dans les plans de développement communaux.

2.6 Gap de connaissances

Les informations ne sont disponibles qu'au niveau macro. La documentation disponible ne renseigne pas sur les communes de façon spécifique. La descente de terrain pourra combler ces gaps en termes de particularité de chaque groupe d'acteurs.

2.7 Données à collecter

Niveau d'information des acteurs dans le secteur agricole

Niveau d'information des acteurs dans la gestion des ressources en eau

Niveau de connaissance de gestion par groupe d'acteurs dans le secteur agricole

Niveau de connaissance de gestion par groupe d'acteurs dans la gestion des ressources en eau

Connaissances favorables et défavorables à l'AbE par groupe d'acteurs

Attitudes favorables et défavorables à l'AbE par groupe d'acteurs

Pratiques favorables et défavorables à l'AbE par groupe d'acteurs

Capacité des groupes d'acteurs dans le domaine de l'AbE

Principaux acteurs influençant le changement de comportements par rapport à l'approche AbE

Les réseaux d'acteurs clés de changement de comportements par rapport à l'approche AbE

Niveau d'intervention administratif et géographique de chaque acteur ou réseau d'acteurs

Le rôle/pouvoir des chefs traditionnels, coutumiers et religieux dans le changement de comportements en rapport à l'approche AbE

Connaissances et pratiques actuelles des GDTE par groupes d'acteurs

2.8 Conclusion partielle

Ce chapitre avait pour objectif de faire l'état des lieux des GDT et GIRE au Bénin se focalise sur la revue de littérature. Les différentes pratiques GDT et GIRE adoptées au Bénin ainsi que les

contraintes qui entravent leur adoption sont présentées. Enfin, les gaps de connaissance sont identifiés pour la recherche approfondie.

Chapitre 3 : Connaissances, Attitudes et Pratiques des GDT et GIRE

Ce chapitre présente l'état des connaissances sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) des GDT et GIRE au Bénin. De façon spécifique il aborde les CAP suivant plusieurs sous thèmes tels que : (1) Changements climatiques : les causes et les effets, (2) la gestion durable des terres, (3) la gestion intégrée des ressources en eau, (4) les conventions internationales, (lois ou textes règlementaires (décrets arrêtés, etc,)), (5) l'adaptation basée sur les écosystèmes, (6) les politiques et stratégies du gouvernement, (7) les politiques et stratégies locales, (8) les défis à relever au niveau locales, (9) les changements concrets souhaités, (10) les principaux leviers sur lesquels il faudra agir.

3. Analyse des CAP au niveau des institutions et structures

3.1 Connaissances du GDT et GIRE

3.1.1 Acteurs publics

La majorité des acteurs dans les administrations publiques ont une connaissance très suffisante des thèmes relatifs à la gestion des effets des changements climatiques. En effet, sur l'ensemble des thèmes et sous thèmes proposés à leur appréciation, les agents des secteurs publics agricoles ou de l'environnement ont une forte connaissance sur la moitié, une connaissance moyenne sur les deux cinquièmes et une connaissance faible seulement sur le dixième. De ce résultat, il en ressort que l'approche d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) est nouvellement intégrée dans le cadre de gestion des effets des changements climatiques au Bénin. Toutefois il convient de préciser que la plupart des acteurs ont mentionné qu'il n'existe pratiquement pas de textes règlementaires sur les changements climatiques connus de tous. Les textes disponibles régulent la gestion autour des ressources naturelles. Dans toutes les régions visitées, les acteurs communaux sont imprégnés de l'existence des restrictions étatiques autour de la gestion des aires protégées. Par exemple, à Grand Popo et Athiémé dans le Mono, les acteurs communaux rencontrés sont très bien informés des règlementations liées à la protection des forêts de mangroves.

Tableau 1: Niveau de connaissance des acteurs publics des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de connaissance			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.1.2 Partenaires techniques

Les acteurs regroupant les partenaires techniques sont majoritairement dans les structures internationales telles que la GIZ, la FAO, le PNUD, etc. Ce groupe d'acteurs a une forte connaissance sur les quatre cinquièmes des thèmes et sous thèmes soumis à leur appréciation. Les thèmes restants ont reçu une connaissance moyenne de la part des partenaires techniques. Les résultats indiquent que des partenaires techniques sont bien informés des thématiques dans le contexte de la gestion des effets des changements climatiques, particulièrement des notions relatives aux mesures de gestion durable des terres et gestion intégrée des ressources en eau.

Tableau 2 : Niveau de connaissance des partenaires techniques des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de connaissance			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.1.3 Communautés ou collectivités locales

Auprès des acteurs des collectivités locales, la connaissance des thématiques de la gestion des effets des changements climatiques est peu reluisante. En effet, ces acteurs de développement ont une connaissance moyenne sur la moitié des thématiques, une faible connaissance sur les deux cinquièmes et aucune information sur une thématique. Cette thématique rapporte à l'adaptation basée sur l'écosystème et se justifie par le fait que l'expression est nouvelle dans la sphère des acteurs béninois même s'il existe des démarches de gestion des effets des changements qui rentrent en ligne de compte de cette nouvelle approche.

Tableau 3: Niveau de connaissance des collectivités locales des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de connaissance			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021.

3.1.4 Organisation de la société civile

Ce groupe d'acteurs représenté par les ONG locales, les associations, les groupements, les unions, les amicales, etc. possède une connaissance suffisante des expressions relatives à la gestion des effets des changements climatiques. Ainsi, les membres des OSC sont très bien informés sur les changements désirés et les leviers dans le cadre de la gestion des effets néfastes du changement climatique. Ces membres disposent également d'une connaissance moyenne sur la moitié et une faible connaissance au niveau des trois dixièmes des notions découlant de la gestion des changements climatiques. Les résultats du tableau 6 impliquent le déficit d'information auprès des portes de la population. Par conséquent, le rôle des OSC ne sera pas accompli et la place dans les processus de prise de décision et ses observations seront moins côtés.

Tableau 4: Niveau de connaissance des acteurs de la société civile des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de connaissance			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.2 Attitudes des acteurs des GDT et GIRE

3.2.1 Acteurs publics

Deux principaux acteurs sont distingués à savoir les acteurs des collectivités locales et les acteurs impliqués dans la vulgarisation. De façon générale, il ressort que la plupart des acteurs locaux pense qu'il est un peu exagéré d'affirmer que les communes subissent le changement climatique. Les changements observés à savoir les inondations peuvent être expliqués par d'autres phénomènes et non exclusivement dus au changement climatique. Par exemple, les inondations observées dans le département du Mono seraient en partie due à l'ensablement des berges et la crue du barrage Nagbeto. Certains acteurs pensent qu'il serait plus approprié de parler de « variabilité climatique » que de parler de changement climatique puisque, la fréquence des précipitations semble suivre un cycle donné. Ainsi, les causes du changement climatique sont perçues comme étant la résultante des actions anthropiques qui visent la destruction de la couche d'ozone. Il faut noter, la déforestation, la pollution atmosphérique, la pression sur les ressources naturelles, etc.

Les attitudes des acteurs étatiques en lien avec le changement climatique dépendent aussi de la zone d'étude. Bien que la gestion durable des terres soit une composante importante pour assurer la durabilité de l'environnement et particulièrement des systèmes de production agricoles, tous les acteurs s'accordent à une gestion durable des terres. Cependant le niveau d'attention dépend des régions du pays. Les acteurs du Nord et du Centre perçoivent la gestion durable des terres comme étant très pertinente plus que ceux du Sud du pays. Par contre les acteurs publiques rencontrés

perçoivent la gestion intégrée des ressources en eau comme très pertinentes au Sud du pays et moins pertinentes au Nord et au Centre. Ceci est important et cadre avec les caractéristiques agro-écologiques du pays. Le sud du pays est plus gorgé de plans d'eau et subit plus les effets des inondations. Quant aux attitudes des acteurs sur les conventions internationales en matière de changement climatique, il va s'en dire que les acteurs ont des attitudes diversifiées. Alors que la plupart pense que les traités liés au changement climatique semblent pertinentes, ils ne sont pratiquement pas appliqués. Par exemple, les traités semblent exister mais ne sont pas connus, ils se limitent à réguler la pression autour des ressources et limiter les actions anthropiques qui émettent le dioxyde de carbone. En bref, les propos de certains acteurs se résument à : « les causes du changement climatique sont déplacées, nous émettons très peu de dioxyde de carbone, nous détruisons très peu la nature mais nous sommes les plus exposés aux effets du changement climatique du fait de notre capacité d'adaptation limitée ».

Les attitudes des acteurs en ce qui concernent l'adaptation basée sur les écosystèmes est très prononcée. Les acteurs pensent qu'il faudrait une adaptation qui préserve l'environnement et la santé des hommes. Ainsi, l'adoption progressive des stratégies d'adaptation intégrant l'agriculture à l'élevage, l'utilisation des intrants biologiques est souhaitée. Toutefois, certains pensent que le Bénin devrait intensifier les systèmes de production agricole afin de tendre vers une croissance accentuée de la production agricole et donc de l'économie locale. Les attitudes des acteurs sur les politiques et stratégies nationales, locales et sur les changements souhaités sont pertinentes.

Tableau 5:Appréciation des attitudes des collectivités locales des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.2.2 Partenaires techniques

Les partenaires techniques représentés majoritairement dans les structures internationales telles que la GIZ, la FAO, le PNUD, etc. ont une attitude très pertinente des causes et effets du changement climatique. Ceci est attendu, étant donné qu'ils sont au cœur des politiques étrangères qui visent la résilience des systèmes de production au changement climatique. On note également une attitude très prononcée en relation avec la gestion durable des terres, les conventions internationales, l'adaptation basée sur les écosystèmes et les priorités nationales. Il convient de noter que les défis à relever au niveau national, sont très pertinents et perçus comme importants pour assurer la résilience des populations au changement climatique. Déjà à travers la coopération bilatérale, plusieurs aspects tels que la gestion durable des terres, la gestion axée sur les écosystèmes et la gestion intégrée des ressources en eau sont déjà promues et appuyées par les partenaires techniques. Ce groupe d'acteurs a une forte attitude sur la plupart des sous thèmes soumis à leur appréciation.

Tableau 6:Appréciation des attitudes des partenaires techniques des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.2.3 Communautés locales

Les attitudes des communautés locales sur les causes et effets des changements climatiques est peu pertinente. Les populations réduisent les changements climatiques aux conséquences du non-respect des normes culturelles et sociales, et donc comme une sanction divine. Très peu considère les changements de l'environnement comme les inondations, sécheresses comme étant dus au changement climatique. Mais si l'on s'en tient au changement dans le cycle des précipitations, température et leurs effets sur les productions agricoles, la majorité des producteurs présents ont

perçu le changement climatique. La gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau sont pertinentes pour les communautés locales. Toutefois il convient de noter que des stratégies endogènes sont appliquées et reconnues efficaces pour l'amélioration de la productivité agricole par exemple. L'adaptation basée sur les écosystèmes est faiblement pertinente au regard des contraintes qui alimentent son adoption. Du fait des inondations et sécheresses répétées et des répercussions immédiates sur les systèmes de production agricoles dont sont dépendantes les communautés agricoles, une attitude vague des producteurs pour induire le changement est souhaitée. Lesquelles attitudes commencent par inciter des initiatives de reboisement, de respect des restrictions ou réglementations liés à la préservation des ressources naturelles. Néanmoins, il convient de noter que les communautés ont une très faible attitude sur les conventions internationales sur le changement climatique et des défis à relever au niveau local. Ceci est attendu du fait des changements précaires qu'elles font pour s'adapter au changement climatique et leur niveau d'éducation limitée.

Tableau 7:Appréciation des attitudes des collectivités locales des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	peu pertinentes	pertinentes	très pertinentes
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.2.4 Organisation de la société civile

Les acteurs de la société civile représentés par les ONG locales, les associations, les groupements, les unions, les amicales, etc. possèdent une attitude prononcée des expressions relatives à la gestion des effets des changements climatiques. Ainsi, les membres des OSC perçoivent très bien les changements désirés et les leviers dans le cadre de la gestion des effets néfastes de la CC. De

même, les stratégies de gestion durables des terres et la gestion intégrée des ressources en eau sont également perçues comme très pertinentes. Toutefois, les conventions internationales et les politiques et stratégies du gouvernement sont faiblement perçues. Les résultats du Tableau 8 présente l’appréciation des attitudes des OSC suivant un certain nombre de thématiques.

Tableau 8:Appréciation des attitudes des OSC des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	peu pertinentes	Pertinentes	très pertinentes
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes règlementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L’adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.3 Pratiques des acteurs des GDT et GIRE

3.3.1 Acteurs publics

En matière de la gestion des effets des changements climatiques, les acteurs publics mènent des actions plus ou moins acceptables. Ainsi, la pertinence de ces actions est forte en considérant seulement le un cinquième des thématiques tandis qu’elle est moyenne pour près de la moitié des thématiques. Le reste des thématiques a enregistré des actions dont la pertinence peut être qualifiée de faible. Malheureusement, l’approche d’adaptation basée sur les écosystèmes est l’une des thèmes qui bénéficie de peu d’actions pertinentes de la part des acteurs publics.

Tableau 9: Pratiques des acteurs publiques des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.3.2 Partenaires techniques

Les actions des partenaires techniques ont un niveau de pertinence très satisfaisant. En effet, en considérant les résultats du tableau 10, il ressort que toutes les thématiques jouissent des actions dont le niveau de pertinence le plus faible est « moyen ». La pertinence moyenne concerne 60% des thématiques et les 40% restant ont un fort niveau de pertinence dans les pratiques des partenaires techniques.

Tableau 10: Pratiques des acteurs des partenaires techniques des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021

3.3.3 Collectivités locales

Les agents ou acteurs des services au niveau des communes disposent peu de marge de manœuvre dans la mise en œuvre des actions concrètes. Dans le cas d'espèce, la pertinence des gestes en matière de gestion des effets des changements climatiques est globalement faible. De toute évidence, les résultats du tableau 11 indiquent que les actions de ce groupe d'acteurs sont moyennement pertinentes pour près de 50% des thèmes, faiblement pertinentes pour 30% et n'ont pertinentes pour 20%. Comme on pouvait s'attendre, l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes n'est concrètement adoptée sur le terrain.

Tableau 11: Pratiques des acteurs publiques des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021.

3.3.4 Organisation de la société civile

Les organisations de la société civile participent de la manière moyennement acceptable dans le cadre de la gestion des effets des changements climatiques. En dehors des actions limitées au niveau de 30% des thématiques identifiés dans le cadre cette étude, les acteurs des OSC conduisent des actions palpables et honorables dans 60% des thématiques à l'égard de la pertinence de ces actions. Ces acteurs se trouvent les mieux placés pour la promotion de l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes.

Tableau 12: Pratiques des acteurs des OSC des GDT et GIRE

Thèmes et sous-thèmes	Niveau de pertinence			
	Aucune	Faible	Moyenne	Forte
Changements climatiques : les causes et les effets				
La gestion durable des terres				
La gestion intégrée des ressources en eau				
Les conventions internationales, lois ou textes réglementaires (décrets arrêtés, etc.)				
L'adaptation basée sur les écosystèmes				
Les politiques et stratégies du gouvernement				
Les politiques et stratégies locales				
Les défis à relever au niveau local				
Les changements concrets souhaités				
Les principaux leviers sur lesquels il faut agir				

Source : Collecte de données, REID Consulting Août-Septembre 2021.

3.4 Analyse de CAP auprès des producteurs

3.4.1 Connaissances du GDT et GIRE

Les connaissances des producteurs agricoles dans la zone à l'égard des caractéristiques de gestions durables des terres et des eaux portent sur vingt-sept mesures présentées dans le tableau 13. Toutes les mesures recensées dans le cadre de cette étude sont connues par les producteurs, peu importe leur zone de production agroécologique ou le type d'écosystème présent dans leur milieu de travail. D'un pôle de développement agricole à un autre, l'ensemble des mesures ont reçu un score de connaissance très remarqué positivement, avec des scores des mesures supérieurs à 3, le point central de l'échelle de Likert utilisée (Tableau 13). Tous les scores moyens sont tous proches du maximum qui est 5. Il se dégage ainsi que les producteurs agricoles du Bénin ont une connaissance avérée des mesures pour une gestion durable des effets des changements climatiques. Ce constat pourrait être lié aux changements de pratiques agricoles d'une génération à une autre pour faire face à la productivité agricole et à la gestion optimale des ressources naturelles comme la terre.

Tableau 13:Connaissances des producteurs

Mesures GDTE	Catégories de mesures	PDA1 ²	PDA4 ³	PDA5 ⁴	PDA7 ⁵
Utilisations des plantes améliorantes	Gestion	4,90	4,98	4,90	4,98
Utilisation des résidus de récolte	Intégrée de la	4,93	4,95	4,87	4,98
Utilisation du composte	Fertilité des	4,13	4,20	3,80	4,25
Utilisation du micro fertilisant	Sols	4,73	4,78	4,73	4,79
Assolement	Agriculture de	4,78	4,68	4,50	4,48
Rotation	conservation	4,68	4,75	4,50	4,72
Culture sans labour : Semis direct		4,90	4,95	4,83	4,90
Culture sous couverture de la paille		4,95	4,50	4,90	4,91
Micro captage : Zaï	Conservation	4,68	4,85	4,70	4,72
Micro captage : demi-lune	des Eaux et	4,68	4,65	4,70	4,60
Micro captage : lune pleine	des Sols	4,63	4,58	4,57	4,54
Labour perpendiculaire à la pente		4,80	4,65	4,70	4,66
Digues filtrantes		4,95	4,93	4,93	4,90
Diguettes		4,93	4,93	4,90	4,80
Cordons pierreux		4,78	4,83	4,83	4,83
Bandes végétalisées		4,70	4,65	4,47	4,69
Utilisation du fumier	Gestion	4,80	4,60	4,50	4,54
Parcs de nuits	Intégrée de	4,83	4,65	4,67	4,69
Plantations fourragères	l'Agriculture	4,75	4,95	4,97	4,93
Production de foin	et de	4,93	4,62	4,93	4,94
Cultures en couloirs	l'Élevage	4,63	4,78	4,87	4,86
Périmètres clôturés	Agroforesterie	4,60	4,65	4,67	4,70
Vergers de fruitiers associés aux cultures annuelles	et Forêts	4,75	4,65	4,57	4,57
Plantation du Gmelin, Enterolobium, Teck, Acacia ou Anacarde	individuelles	4,75	4,68	4,67	4,74
Utilisation des variétés tolérantes à la sécheresse	Mesures	4,95	4,98	4,90	4,91
Semis précoces dans les bas-fonds	isolées	4,93	4,98	4,83	4,83
Semis étalés dans le temps	d'adaptation	4,65	4,70	4,73	4,67
	aux CC				

3.4.2 Attitudes face aux mesures GDT et GIRE

Contrairement à la dimension connaissance du cadre d'analyse, les producteurs de la zone d'étude ont une idée plus ou moins positive des mesures de gestion durable des terres et des eaux. Les attitudes des producteurs sur leur appréhension des bonnes mesures de production durable

² PDA 1 Vallée du Niger : Karimama et Malanville

³ PDA 4 Borgou sud-Donga-Collines : Ouèssè, Dassa-Zoume

⁴ PDA 5 Zou-Couffo : Za-Kpota et Ouinhi

⁵ PDA 7 Ouémé-Atlantique-Mono : Aguégoués ; Dangbo, Grand-Popo et Athiémé

dépendent cette fois-ci du PDA dans lequel se trouve chaque producteur. Ainsi, considérant le PDA 1, plus de la moitié (55,56%) des mesures ont un score moins de 3. Ce qui signifie que ces mesures de production durable ne captent pour le moment l'attention des producteurs de ce pôle. Considérant les pôles 4 et 5, le nombre de mesures ayant enregistré un score moyen inférieur à 3 représente 33,33% et 24,13% respectivement. Par contre, les producteurs du pôle 7 conceptualisent de façon remarquable presque toutes (92,59%) les mesures de gestion durable des terres et des eaux mobilisées dans le cadre de cette étude. Cette différence pourrait s'expliquer par la rareté des ressources productives dans les régions du sud du pays.

Tableau 14: Attitudes des producteurs

Mesures GDTE	Catégories de mesures	PDA1 ⁶	PDA4 ⁷	PDA5 ⁸	PDA7 ⁹
Utilisations des plantes améliorantes	Gestion	3	3,16	3,15	3,48
Utilisation des résidus de récolte	Intégrée de la Fertilité des Sols	3,03	3,13	3,12	3,48
Utilisation du composte		2,23	3,38	3,05	2,75
Utilisation du micro fertilisant		2,83	2,96	2,98	3,29
Assolement	Agriculture de conservation	2,88	2,86	2,75	2,98
Rotation		2,78	3,93	3,75	3,22
Culture sans labour : Semis direct		3	3,13	3,08	3,4
Culture sous couverture de la paille		3,05	3,13	3,15	3,41
Micro captage : Zai	Conservation des Eaux et des Sols	2,78	3,03	2,95	3,22
Micro captage : demi-lune		2,78	3,83	3,09	3,1
Micro captage : lune pleine		2,73	2,76	2,82	3,04
Labour perpendiculaire à la pente		2,9	2,83	2,95	3,16
Digues filtrantes		3,05	3,11	3,18	3,4
Diguettes		3,03	3,11	3,15	3,4
Cordons pierreux		2,88	3,01	3,08	3,33
Bandes végétalisées		2,8	2,83	3,72	3,19
Utilisation du fumier		2,9	2,78	2,75	3,04
Parcs de nuit	Gestion Intégrée de l'Agriculture et de l'Élevage	2,93	2,83	3,20	3,19
Plantations fourragères		3,05	3,13	3,22	3,43
Production de foin		3,03	3,11	3,18	3,44
Cultures en couloirs	Agroforesterie et Forêts individuelles	2,73	3,96	3,12	3,36
Périmètres clôturés		2,7	2,83	3,92	3,2
Vergers de fruitiers associés aux cultures annuelles		3,85	2,73	2,82	3,07
Plantation du Gmelin, Enterolobium, Teck, Acacia ou Anacarde		2,85	4,6	3,92	3,24
Utilisation des variétés tolérantes à la sécheresse	Mesures isolées d'adaptation aux CC	3,05	3,16	3,15	3,41
Semis précoces dans les bas-fonds		3,03	3,16	3,08	3,33
Semis étalés dans le temps		3,05	3,88	3,98	3,17

⁶ PDA 1 Vallée du Niger : Karimama et Malanville

⁷ PDA 4 Borgou sud-Donga-Collines : Ouèssè, Dassa-Zoume

⁸ PDA 5 Zou-Couffo : Za-Kpota et Ouinhi

⁹ PDA 7 Ouémé-Atlantique-Mono : Aguégués ; Dangbo, Grand-Popo et Athiémé

3.4.3 Pratiques en matière des mesures GDT et GIRE

La mise en application des mesures de gestion durables des terres et des eaux au niveau des producteurs n'est pas encore évidente au Bénin. La majorité des mesures a reçu de faibles scores moyens de mise en œuvre des actions dans le cadre de la gestion des effets des changements climatiques. Prenant les PDA 1, 4 et 5, respectivement seulement 14,81% , 11,11% et 25,93% des mesures favorables à la production durable dans un contexte de changements climatiques ont été mises en œuvre dans ces pôles par les producteurs agricoles. Une exception est observée dans le PDA 7 où plus des trois quarts (77,78%) des mesures d'adaptations aux inconvénients des bouleversements climatiques ont été appliquées dans ce PDA. La pression démographique, la forte demande des produits alimentaires, la faible productivité agricole, etc. seraient la base de cet écart avec les PDA étudiés.

Tableau 15 : Pratiques des producteurs

Mesures GDTE	Catégories de mesures	PDA1 ¹⁰	PDA4 ¹¹	PDA5 ¹²	PDA7 ¹³	
Utilisations des plantes améliorantes	Gestion	2,95	3,02	3	3,33	
Utilisation des résidus de récolte	Intégrée de la Fertilité des Sols	2,98	2,99	2,97	3,33	
Utilisation du composte		2,18	2,24	1,9	2,6	
Utilisation du micro fertilisant		2,78	2,82	2,83	3,14	
Assolement		2,83	2,72	2,6	2,83	
Rotation	Agriculture de conservation	2,73	2,79	2,6	3,07	
Culture sans labour : Semis direct		2,95	2,99	2,93	3,25	
Culture sous couverture de la paille		3	2,92	3	3,26	
Micro captage : Zai		2,73	2,89	2,8	3,07	
Micro captage : demi-lune	Conservation des Eaux et des Sols	2,73	2,69	2,8	2,95	
Micro captage : lune pleine		2,68	2,62	2,67	2,89	
Labour perpendiculaire à la pente		2,85	2,69	2,8	3,01	
Digues filtrantes		3	2,97	3,03	3,25	
Diguettes		2,98	2,97	3	3,25	
Cordons pierreux		2,83	2,87	2,93	3,18	
Bandes végétalisés		2,75	2,69	2,57	3,04	
Utilisation du fumier		Gestion	2,85	2,64	2,6	2,89
Parcs de nuits		Intégrée de l'Agriculture et de l'Élevage	2,88	2,69	2,77	3,04
Plantations fourragères			3	2,99	3,07	3,28
Production de foin	2,98		2,97	3,03	3,29	
Cultures en couloirs	Agroforesterie et Forêts individuelles	2,68	2,82	2,97	3,21	
Périmètres clôturés		2,65	2,69	2,77	3,05	
Vergers de fruitiers associés aux cultures annuelles		2,8	2,69	2,67	2,92	
Plantation du Gmelin, Enterolobium, Teck, Acacia ou Anacarde		2,8	2,72	2,77	3,09	
Utilisation des variétés tolérantes à la sécheresse	Mesures isolées d'adaptation aux CC	3	3,02	3	3,26	
Semis précoces dans les bas-fonds		2,98	3,02	2,93	3,18	
Semis étalés dans le temps		2,7	2,74	2,83	3,02	

3.4.4 Raison de faible adaptation

Les analyses qualitatives réalisées ont révélées que les acteurs communaux sont confrontés à certaines contraintes qui limitent leur adaptation au changement climatique. L'insuffisance des lignes budgétaires pour accompagner les initiatives du développement durable et d'adaptation au changement climatique sont unanimement répertoriées au niveau des acteurs étatiques, les collectivités locales, les acteurs du secteur privé et les OSC. Au niveau des producteurs, les

¹⁰ PDA 1 Vallée du Niger : Karimama et Malanville

¹¹ PDA 4 Borgou sud-Donga-Collines : Ouèssè, Dassa-Zoume

¹² PDA 5 Zou-Couffo : Za-Kpota et Ouinhi

¹³ PDA 7 Ouémé-Atlantique-Mono : Aguégoués ; Dangbo, Grand-Popo et Athiémié

contraintes sont entre autres : le manque de moyens financiers ou de fonds de roulement, les espaces hydroagricoles non aménagés et les difficultés de maîtrise de l'eau, les difficultés d'approvisionnement en semences résilients et intrants organiques spécifiques, et l'insuffisance des séances de renforcement des capacités des producteurs.

3.5 Conclusion partielle

Les analyses des données collectées ont révélé que les niveaux de connaissances, attitudes et pratiques varient suivant les acteurs. Unanimement tous les acteurs perçoivent le changement climatique mais les causes sont différemment expliquées. A l'exception d'une partie de la communauté qui pense que le changement climatique est dû au non-respect des normes culturelles et sociales, la plupart des acteurs étatiques, du secteur privé et des OSC, s'accordent que les actions anthropiques expliquent les changements observés dans l'évolution du climat. La plupart des acteurs rencontrés, a des niveaux de connaissance et des attitudes acceptables sur les stratégies de gestion durable des terres, de la gestion intégrée des ressources en eau mais dans la pratique ces stratégies sont peu appliquées. Des gaps de connaissance existent sur les conventions internationales sur les changements climatiques, l'adaptation basée sur les écosystèmes, les politiques publiques et locales en matière d'adaptation au changement climatique, et les principaux leviers sur lesquels il faudra agir pour améliorer la résilience des communautés au changement climatique.

Chapitre 4 : Indicateurs de base en rapport au CAP dans l'AbE au Bénin

4. Les indicateurs

4.1 Nombre de fonctionnaires, de communautés locales et de représentants du secteur privé qui sont formés/renforcés et qui font preuve d'une connaissance accrue de l'AbE et des préoccupations des communautés de base ;

Cette information n'est pas disponible au niveau des structures concernées. Les entretiens avec les certains acteurs du secteur public, comme les démembrements du MAEP (Cellules Communales pour Développement de l'Agriculture) ont relevé qu'il y a eu des formations sur les GDTE, mais pas spécifiquement orientées sur l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes. En prenant compte les formations sur les mesures d'adaptation basée sur les écosystèmes, nos investigations révèlent que 971 techniciens, superviseurs et cadres du MAEP, les prestataires de services et autres structures de la place sont bénéficiaires de ces formations. La distribution de l'effectif formé suivant les années et les structures se présente dans le tableau 15.

Tableau 16 : Effectif du personnel formé dans les différentes structures sur les GDTE

Année	Prestataires de Services (PS)	MAEP	Autres
2016-2018	248	56	158
2019	108	124	35
2020	42	0	0
2021	38	138	24
Total	436	318	217

Source : Entretien PRoSOL Parakou, Octobre 2021.

Il faut noter que 117 techniciens PS et du MAEP ont été recyclés une fois alors que 448 techniciens de ces mêmes structures ont été recyclés au moins deux fois.

4.2 Nombre d'associations formées sur la gestion durable des terres et de conservation des ressources en eau

Les associations impliquées dans la GDTE sont pour la plupart des groupements de producteurs de filières phares dans les Pôles de Développement Agricole (PDA). Au niveau de chaque PDA, les filières phares ont différents types d'association selon la base (niveau village, arrondissement, commune voire département par spéculations phares) et les faîtières des OP qui se trouvent au niveau national. Ces groupements sont souvent la porte d'entrée pour atteindre les producteurs à la base. Il est considéré dans cette étude au moins deux associations de producteurs par commune ayant bénéficiées des appuis en matières des mesures de GDTE soient une estimation de 154 associations ou groupements. Aussi, les ONG locales intervenant dans le secteur agricole et/ou de l'environnement sont sollicitées par des structures nationales ou des organismes internationaux

pour la mise en œuvre de leurs actions au niveau régionale, communale ou locale. Leur nombre est estimé à 3 ONGs par PDA soit 21 ONGs au total. Parmi eux, il y a : la FUPRO, l'Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin (ANAF), l'Union Nationale des Producteurs de Soja, le Cadre de Concertation des Producteurs de Riz, l'Union des Producteurs des Cultures Biologiques, l'Association des Jeunes Agriculteurs Modernes (AJAM), la FENAPAB.

Par ailleurs, ces formations ont été obtenues près de deux projets à savoir ProSOL et TAZCO.

4.3 Nombre d'initiatives de gestion durable des terres et de conservation des ressources en eau et surfaces concernées

Au niveau national, les initiatives de GDTE contenues dans le Plan d'Actions National sur la Gestion Durable des Terres (MCVDD, 2019) sont les suivantes :

1. créer des guichets GDT au niveau des structures nationales de mobilisation des ressources (FNEC, FNDA, FNDF) et des taxes GDT sur les produits d'exportation dégradants du sol ;
2. renforcer les capacités du secteur privé pour l'accès au Fonds NDT et aux autres mécanismes financiers innovants ;
3. accompagner les acteurs (communes, ONG et acteurs du secteur privé) dans l'élaboration et la soumission des projets NDT aux différents mécanismes financiers existants (FNEC, FNDF, FNDA, FVC, etc.) ;
4. territorialiser la hiérarchie des actions de la NDT à travers une cartographie de l'état des terres et de la fertilité des sols et le renforcement des capacités des gestionnaires et exploitants agricoles locaux y compris les paysans ;
5. promouvoir une intensification de l'agriculture durable et climato intelligente et la mise à l'échelle des mesures GDT éprouvées et appropriées, au niveau des 7 pôles de développement agricole et pour toutes les filières ;
6. promouvoir la régénération naturelle assistée et son intégration dans l'exploitation des paysages agroforestiers ;
7. mettre en place un système d'alerte mixte pour renforcer le développement agricole et réduire les pertes liées aux aléas climatiques ;
8. promouvoir l'économie forestière ;
9. promouvoir la restauration des terres dégradées (terres agricoles, aires protégées, forêts naturelles, mangroves et autres zones humides) ;
10. promouvoir l'intégration agro-sylvo-pastorale pour une gestion durable des terres ;
11. mettre à l'échelle d'exploitation et sur l'ensemble du territoire national à caractère agricole, ainsi que sur les autres unités d'occupation des terres, les bonnes pratiques de GDT ;

12. promouvoir les sources alternatives de moyens d'existence et d'énergie de substitution ;
13. renforcer les capacités des structures étatiques et privées en charge du droit foncier aux niveaux central, régional et départemental (Exemple, DDAEP, ATDA, PDA, Directions techniques, etc.) pour la gestion des outils sécurisation des droits fonciers en relation avec les mesures GDT ;
14. améliorer le cadre institutionnel et réglementaire de la mise en œuvre de la GDT y compris dans le cadre de la prise en compte des résultats et propositions de l'étude citée dans la composante 1 ci-dessus ;
15. renforcer les capacités des structures concernées par la GDT sur l'intégration de la GDT dans les priorités et planifications nationales et locales ;
16. élaborer le document cadre sur la GDT sur la base du PAN-LCD et du PSI-GDT en tenant compte des stratégies sectorielles (agriculture, eau, mines, énergie, environnement) ;
17. appuyer les communes dans l'élaboration/actualisation des SDAC et l'intégration de la GDT dans les PDC et PAI ;
18. créer le sous - groupe thématique « Gestion Durable des Terres » dans le groupe thématique cadre de vie avec les acteurs des Ministères du Cadre de Vie, de l'Agriculture, de l'Economie et des Finances, du Plan et du Développement qui aura pour mission l'intégration de la GDT dans le programme de développement du pays (programme pays) et l'identification des investissements négatifs à la GDT ;
19. faire une étude permettant d'identifier les dispositions existantes dans les politiques publiques qui constituent de fait des incitations à dégrader et évaluer le coût de leurs impacts négatifs et de proposer les modalités idoines pour leur suppression ou de proposer des mécanismes, dispositifs et incitations qui promeuvent le paradigme de la GDT en s'inspirant des bonnes pratiques testées au Bénin et/ou éprouvées dans des contextes similaires à celui du Bénin ;
20. renforcer les capacités des acteurs communaux, des secteurs public, privé et de la société civile sur les enjeux de la GDT pour la planification et la mise en œuvre de la GDT à travers une approche territoriale (approche paysagère, approche bassins versants, approche basée sur les zones agroécologiques, approche basée sur les pôles de développement, approche intégrée décentralisation-économie-agriculture) ;
21. promouvoir l'investissement dans la GDT en faisant insérer une ligne budgétaire GDT dans le mécanisme de transfert des ressources financières aux communes et en incitant l'investissement public-privé dans la GDT à travers la réalisation des études coût-bénéfice (méthode EDT/ELD par exemple) ; la mise en place d'incitations diverses y compris sous la forme de lignes de crédit auprès des banques primaires et autres mesures ;

22. promouvoir des programmes de recherche transdisciplinaires ;

23. les différents projets du secteur privé comme la GIZ (ProSOL) ; ProFFR

**Chapitre 5 : Analyse des pouvoirs pour des acteurs impliqués
dans la gestion durable des terres et la conservation des
ressources en eau.**

5. Analyse de Pouvoir

Cette section présente une note synthèse analytique sur les interactions entre les catégories d'acteurs ainsi que les niveaux de pouvoirs et d'influence en matière de changement climatique en mettant entre autres en exergue les facteurs qui affectent voire forgent à différents niveaux, les CAP dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et du cadre de vie en général ainsi qu'un commentaire sur les arrangements sociaux informels/traditionnels/religieux.

5.1 Délimitation du système d'analyse

La prise de connaissance de la documentation disponible sur le projet BENKADI, en particulier après l'appropriation de la théorie du changement du programme, le niveau d'analyse se situe au niveau macro avec l'implication des acteurs au niveau méso. En effet, le centre de prise de décision dans le champ des changements se localise au niveau de l'exécutif et législatif. Les acteurs qui se trouvent au centre sont le MAEP et ses démembrements, le MCVDD et certaines de ses directions, les honorables députés et la société civile. Les partenaires techniques et financiers et les ONGs sont à la périphérie du noyau décisionnel. Au niveau communal ou local, les acteurs de développement sont sous la hiérarchie et sont des preneurs dans la plupart des cas. En matière des changements climatiques, les autorités locales se préoccupent peu des actions à mener dans le cadre de la gestion des effets des changements climatiques. Ils se positionnent uniquement sur les initiatives du gouvernement central et des partenaires au développement. La principale préoccupation de cette analyse concerne l'amélioration de la participation des différentes couches de la société en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans le processus de prise de décisions relatif aux changements climatiques. Aussi, il est aussi question de renforcer les capacités résilientes de ces couches particulières dans un environnement de menaces des ressources productives. Les actions seront orientées vers la sensibilisation, la prise de conscience et l'incitation à participer et à se faire entendre lors des discussions ou concertations sur les défis relatifs aux changements climatiques.

Le contexte actuel ne favorise pas un auto-changement de la communauté principalement du fait de la sociologie de la communauté et les pouvoirs politiques qui semblent réservés dans l'association des autres forces vives pour des décisions participatives. Les informations sont obtenues auprès d'un groupe très varié et impliquent les acteurs exerçant une activité en rapport avec l'agriculture, la pêche, l'élevage, la foresterie, l'environnement, etc. La documentation disponible rapporte aux rapports d'étude, des articles, notes de services, PDC, les documents stratégiques et de politiques sur les thématiques des changements climatiques. L'adhésion de tous les acteurs concernés par les questions climatiques est un facteur d'atteinte des objectifs. Pour

obtenir un résultat satisfaisant, les appuis institutionnels et la persuasion de la communauté aux causes de Benkadi.

5.2 Acteurs impliqués dans le système d'analyse

Cette sous-section décrit les acteurs ayant une capacité d'influence pouvant induire un changement négatif ou positif sur les adaptations basées sur les écosystèmes. La plupart de ces acteurs sont identifiés au niveau méso, avec peu d'influence venant des acteurs du niveau macro. Les défis en matière d'adaptation au changement climatique varient suivant les régions, et les adaptations diffèrent conséquemment. Ainsi, au niveau local, les acteurs développent en majorité un dispositif convenable à leur localité en tenant compte des priorités nationales. Il va s'en dire qu'une pluralité d'acteurs locaux intervient dans la prise de décision d'adaptation au changement climatique. La mairie, les cadres de concertation communale, les agents de la cellule de développement communal, les organisations de la société civile, et les ONGs et projets de développement interagissent au niveau local pour la prise de décision d'adaptation. Les acteurs impliqués dans ce processus d'adaptation sont présentes dans le tableau ci-dessous.

La plupart de ces acteurs dépendent en priorité d'autres acteurs au niveau national. Les mairies, et cellules communales par exemple sont chargées d'exécuter ou de tenir comptes des politiques nationales de l'état dans la planification des projets et programmes au niveau communale. Les orientations stratégiques des ministères de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, du ministère du cadre de vie par exemple sont largement adoptées dans l'élaboration, la planification et le suivi des projets de développement.

Tableau 17: Acteurs importants et niveau d'influence dans l'adaptation basée sur les écosystèmes

<i>Acteur</i>	<i>Intérêt</i>	<i>Position</i>	<i>Niveau politique</i>	<i>Influence et ressources disponibles et utilisées</i>
Exploitants agricoles	Les producteurs agricoles disposent des capacités d'adaptation limitée bien qu'ils nourrissent le besoin d'une adaptation optimale	Bénéficiaire	Local	Bien que les programmes et politiques souhaitent la participation des producteurs aux initiatives d'adaptation au changement climatique, ils sont très

	de leur système de production. Améliorer la résilience des systèmes de production au changement climatique à travers les GDT et GIRE est impératif pour les producteurs.			faiblement impliqués. Ceci est attendu, vu leur capacité d'adaptation limitée et de compréhension des effets ou causes du changement climatique. L'adaptation suggère des moyens techniques, et financiers conséquents.
Mairie	La mairie étant l'acteur principal au niveau communal qui définit et planifie les priorités de développement, l'adaptation basée sur les écosystèmes à travers les GDT et GIRE est importante pour les priorités.	Pouvoir d'influence	Local	La mairie joue un rôle important dans l'application des politiques nationales et locales. Elle détient des ressources techniques, financières et matérielles pour induire le changement.
Les organisations de la société civile.	Les OSC au niveau local représentent les leviers sur lesquels il faut agir pour induire le changement à large spectre dans la société. Ainsi, elles sont impliquées de façon active dans la recherche des solutions aux défis des communautés. Les questions liées au changement climatique revêtent d'une importance capitale.	Allié	Local	Les OSC sont impliqués dans les prises de décisions d'adaptation au changement climatique mais vu qu'elles ne disposent pas de ressources financières pour induire le changement, elles influencent faiblement les décisions.

Projet/ programme/ ONG	<p>Les projets et programmes sont les principaux leviers qui induisent le changement en matière d'AbE mais il faut noter le faible taux d'initiatives. En effet, ces projets disposent déjà des moyens techniques financiers et matériels de leurs politiques et se reposent sur les normes nationales et internationales en matière d'adaptation au changement climatique.</p>	<p>A influencer</p>	<p>local</p>	<p>Les projets/programme détiennent les moyens du changement s'ils sont accompagnés par les acteurs étatiques, locaux et les communautés. Les adaptations durables sont mieux maîtrisées.</p>
Confessions religieuses et traditionnelles	<p>Les confessions religieuses et traditionnelles sont représentées dans les cadres de concertation au niveau local, participent aux réunions et à la prise de décision. Elles servent de levier pour informer les communautés sur les initiatives du changement. Quand elles sont impliquées dans la prise de décision, le changement souhaité est plus rapide et moins contraignant.</p>	<p>A influencer</p>	<p>Local</p>	<p>Ces acteurs ont un pouvoir d'influence sur les changements de comportement et l'application des initiatives à la base.</p>

Source : Analyse des données de terrain REID Consulting, Septembre 2021.

Les données du tableau 16 confortent qu’au niveau local, les niveaux d’influences dans les prises de décision d’adaptation sont variées et dépendent en majorité des ressources disponibles, lesquelles ressources financières, matérielles et techniques lorsqu’elles existent au niveau d’un acteur, traduisent la forte implication ou influence de cet acteur. Ainsi, la mairie étant la représentation locale de l’état central, elle applique les politiques étatiques qui visent la gestion durable des ressources naturelles en générale et utilisent les moyens décentralisés de l’état centrale pour exercer son pouvoir d’influence. Cet acteur étant purement politique, utilise des voies formelles et informelles pour induire les changements souhaités. Par exemple, il arrive que les acteurs invités dans les discussions au niveau communal soient uniquement les alliés du pouvoir communal, ce qui renvoie à un problème de représentativité et de durabilité des interventions.

De façon unanime, il ressort que tous acteurs rencontrés au niveau local ont tous un intérêt à favoriser un système résilient au changement climatique. Toutefois, il convient de noter que les niveaux d’intérêt dépendent des acteurs et des localités. Ce qui renvoie à l’appropriation des causes et conséquences des changements climatiques et d’une adaptation basée sur les écosystèmes. Il convient donc d’impulser une dynamique autour de l’AbE à travers des sensibilisations et le développement des projets qui renforcent la résilience des communautés. La création des cadres de concertation autour des questions du changement climatiques serait un moyen d’appréhension et d’incitation à l’AbE.

Tableau 18: Relations de pouvoir entre acteurs

	Niveau d’influence		
Relations entre les parties prenantes	Faible	Moyen	Fort
Exploitants agricoles			
Mairie			
OSc			
Projet/ programme/ ONG			
Confessions religieuses et traditionnelles			

Source : Analyse des données de terrain, REID Consulting, Septembre 2021.

Le tableau 17 montre que les projets et programmes et les collectivités locales ont une relation de pouvoir forte. Ceci est dû au fait que ces institutions disposent des moyens financiers, matériels et techniques pour soutenir leurs politiques. Ils fonctionnent en étroite collaboration avec les communautés représentées par les leaders des communautés et les confessions religieuses et traditionnelles. Les chefferies traditionnelles servent de moyens de validation pour inciter à une adhésion des communautés locales. Il en ressort que BENKADI devra promouvoir une forte collaboration entre les différents acteurs sur les questions liées à l'adaptation basée sur les écosystèmes.

5.3 Structures et normes

Les structures et normes regroupent les facteurs exogènes tels que les règles établies servant de fondement aux pouvoirs des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet BENKADI. De ce fait, cette sous-section s'intéresse aux normes et structures qui fondent les choix opérationnels des acteurs nationaux et locaux en matière d'adaptation au changement climatique, et spécifiquement d'adaptation basée sur les écosystèmes en intégrant les GDT et GIRE. Deux groupes de règles peuvent être distingués: les règles formelles qui sont des normes et structures locales, nationales ou internationales qui influencent les prises de décisions. Les règles informelles regroupent les politiques locales généralement des chefferies et confessions religieuses basées sur les connaissances et normes endogènes.

De façon générale, la théorie du changement stipule que le changement social d'un individu ou d'une communauté dépend des facteurs tels que les normes, les attitudes, et les croyances.

Les normes et structures des acteurs servent de fondement principal pour justifier le changement en relation avec les règles établies de la société. Les données collectées près des personnes rencontrées au cours de la phase terrain de l'étude, montre que les structures et normes les relations de pouvoir entre les acteurs.

Au niveau étatique, le cadre réglementaire existant autour de la gestion des ressources naturelles et qui prône le développement durable est une composante essentielle des structures et normes qui visent un changement de comportement en faveur de la gestion durable des ressources naturelles. L'intégration des défis du changement climatique dans la planification du développement durable tire son ancrage de la Loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin. Par la suite les conventions internationales ratifiées telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) renvoyant à la gestion durable des terres, Convention-Cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la

Désertification (CNULCD), la Loi n°2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques, l'Accord de Paris sur le Climat ont donné plus d'encrage au changement climatique. Faire partie prenante de ces lois et règles stipule un changement de comportement ou des initiatives de développement durable. Parmi ces initiatives, la gestion durable des terres et la gestion intégrée des ressources en eau trouvent bien ces racines et sont bien promues dans les politiques nationales d'adaptation au changement climatique au Bénin.

Au vu de ces lois cadre qui visent la résilience au changement climatique, le Bénin s'est engagé à soutenir les initiatives de développement durable. Au niveau national, les efforts se sont intensifiés avec la création d'un ministère chargé du cadre de vie, et l'intégration des priorités autour de la gestion durable des terres et la gestion intégrée des ressources en eau dans les piliers du plan d'action gouvernemental. Ainsi, les priorités locales se rattachent aux priorités nationales pour inciter les initiatives visant l'amélioration de la résilience des communautés locales. La création du Fond national pour l'environnement et le climat qui appuie les collectivités locales, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales dans les orientations stratégiques de gestion durable des terres et des ressources en eau est une illustration.

D'autres efforts sont consentis à travers le Plan d'Action Environnemental (PAE), le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016 - 2021), la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques (2016-2025), le Plan National de Développement (PND 2018-2025), le Plan National de Gestion Durable des Terres (PN-GDT). De ces lois et conventions, s'imbriquent les interventions de nombreux programmes et projets de développement. Des illustrations importantes regroupent le projet ProSol et les initiatives appuyées par le Fond National de l'Environnement et le Climat.

Il convient de noter que malgré l'existence de ces dispositions réglementaires autour de la gestion du changement climatique, très peu d'agents rencontrés sont imprégnés de ces dispositions. En d'autres termes, seulement quelques agents détiennent une connaissance vague de l'existence des textes et conventions sans pour autant indiquer les sources et les contenus spécifiques. Il urge que des séances de vulgarisation soient organisées sur ces thématiques afin d'approfondir les niveaux de connaissance des acteurs.

Au niveau local, les communautés rurales se fondent sur les connaissances endogènes pour s'adapter au changement climatique. Les normes endogènes regroupent par exemple les rituels et prières traditionnels pour contrôler les pluies. En se reposant sur ces initiatives d'adaptation, les populations accroissent leur vulnérabilité au changement climatique.

Un volet aussi important intègre les rationalités des acteurs à la base sur les conséquences et causes du changement climatique. La perception des causes du changement climatique comme étant la conséquence du non-respect des règles culturelles établies par la société, renvoie à un échec précoce des possibilités d'adaptation si l'on s'en tient au fait que la compréhension des causes et conséquences du changement climatique induit une veille citoyenne pour une adaptation efficace. D'autres normes culturelles regroupent les perceptions de certains acteurs des collectivités locales sur l'inopportunité des initiatives de gestion durable des terres dans certaines communes. Cette prise de position partielle se justifie par une mal appréhension de l'importance de ces types de stratégies. Pour certains, d'énormes terres inexploitées existent et le plus urgent est d'adopter un programme d'intensification agricole à l'instar des pays comme la Chine et l'Inde. La gestion intégrée des ressources en eau nécessite des moyens conséquents au-delà des capacités des acteurs locaux. D'autres acteurs locaux tels que les producteurs ont aussi une faible appréhension de l'urgence autour des GDT et GIRE. Ces acteurs se reposent sur leurs connaissances endogènes pour contrôler la productivité de leurs terres agricoles. Bien que ces stratégies soient utiles, de nouvelles stratégies accélèrent la régénération des sols et méritent plus d'attention.

Un angle de vue important réside dans le fait que les **couches défavorisées** de la société telles que les femmes, les jeunes et personnes vivant avec un handicap ont un accès limité aux ressources productives telles que la terre, ce qui limite l'atteinte des objectifs du développement durable. Une gestion durable des terres nécessite l'implication de tous les acteurs notamment des femmes et jeunes qui exploitent les terres reconnues pauvres ou délaissées par les chefs de ménages.

En résumé, des angles de vues sur lesquels il faudra agir regroupent **le renforcement des connaissances des acteurs** tels que les collectivités locales, les communautés rurales, et les chefferies et confessions religieuses, sur les causes et conséquences du changement climatique, les normes et réglementations en matière d'adaptation au changement climatique, et plus spécifiquement liées à la gestion durable des terres et la gestion intégrée des ressources en eau.

5.4 Politique et contestation

Cette sous-section met en relief les stratégies et politiques des acteurs pour défendre ou aller contre les relations de pouvoirs autour de l'adaptation basée sur les écosystèmes. Il inclut aussi les courants de pensées des acteurs sur la pertinence des changements souhaités qui encouragent la gestion durable des terres et la gestion intégrée des ressources en eau.

L'analyse des données collectées dans les communes d'intervention de BENKADI montre que la quasi-totalité des politiques ou stratégies existants visent la promotion des initiatives du

développement durable. Ce courant de pensée positive est stimulé par la participation citoyenne, les organisations non-gouvernementales et projets et programmes qui abondent les communes pour inciter à la prise de conscience et l'adaptation basée sur les écosystèmes. Toutefois, la condition primordiale réside sur les moyens financiers dont sont déficitaires les communautés locales.

Quelques **courants de pensées opposées** s'observent mais demeurent légères ou sans importance capitale. Par exemple, certains acteurs se sont distingués par une connaissance plus accrue du changement climatique et suggèrent que la résilience au changement climatique doit aller au-delà des stratégies GDT et GIRE. La recherche des variétés de culture adaptée au climat, aux inondations, sécheresse et des engrais spécifiques et organiques plus productifs doivent être les nouvelles priorités de la recherche pour une atténuation basée sur les écosystèmes.

D'autres aspects sous-jacents soutiennent l'inapplication des initiatives de développement durable. Il faut noter les fondements endogènes des communautés autour de l'accès aux ressources de production telles que la terre. Si l'accès à la terre est toujours limité aux femmes, il va s'en doute que la participation de ces dernières aux discussions et la prise de décision sur l'adaptation au changement climatique restera aussi limitée. L'adaptation durable suggère la participation active de toutes les couches sociales à une prise de conscience collective. Il est donc aisé de suggérer à BENKADI l'implication des acteurs à divers niveaux afin de favoriser l'éducation climatique et des **initiatives d'adaptations** au changement climatique basées sur les écosystèmes.

Pour assurer pleinement leur rôle, les acteurs à divers niveaux ont besoin d'information, cela passe par des sensibilisations afin d'inverser les relations de pouvoir. Mais l'implication des communautés à la base doit se faire avec une conscience positive. De façon explicite, il est constaté que dans bien des acteurs les relations de pouvoirs officiels sont notées à travers les pouvoirs orientées des acteurs étatiques vers les acteurs communaux, ou des acteurs communaux vers les communautés dans le respect des textes et règles qui régissent la gestion durable des ressources naturelles. Les textes et lois réglementaires sont utilisés pour induire le changement. Par contre dans certains cas, les pouvoirs invisibles sont utilisés pour contrôler les actions du système. Par exemple, en choisissant délibérément les acteurs favorables à un système politique local, les acteurs communaux mettent en péril la durabilité des changements souhaités. Ce mécanisme opère par des actions visant à choisir des acteurs favorables à l'initiative souhaitée ou à influencer sur les normes, attitudes de ces acteurs. Il est important que les relations de pouvoir s'exercent dans l'optique de préservation des initiatives de développement durables. Dans les cas de concertation, il est

impérieux de recourir aux sensibilisations, à l'information et à des politiques de conciliation positive.

Dans bien des cas, des relations de pouvoirs officiels avec l'octroi des domaines à des privés pour l'agriculture ou la pêche par exemple ont eu des répercussions négatives sur les communautés locales en termes de dégradation de l'environnement, de pollution des ressources en eau et de dégradation des écosystèmes avec des limites conséquentes. Dans ces cas, des prises de positions des acteurs de la société civile des ONGs, et des chefferies haussent la voix pour inverser la tendance. Mais il faut noter que ces aspects entre en lien purement avec la gestion des ressources naturelles et donc pas étroitement liées aux efforts du changement climatique. Le pouvoir des communautés méritent aussi donc d'être renforcé afin de participer à des prises de décisions efficaces.

5.5 Leviers et points d'entrée pour le changement

Pour induire le changement, il est impérieux de définir des leviers, lesquels sont entre autres :

5.5.1 Développer les connaissances des acteurs sur le changement climatique

Il s'agit de forger une connaissance positive des causes et conséquences du changement climatique en différenciant les facteurs endogènes et les explications scientifiques. Peu d'acteurs locaux accordent une explication scientifique positive au changement climatique. Ceci est déjà un préalable pour l'échec des initiatives d'adaptation au changement climatique.

Une appropriation des acteurs des causes du changement climatique induira un changement de comportement visant à s'allier aux initiatives qui renforcent la résilience ou limitent le changement climatique. Cette démarche est fortement corrélée aux initiatives qui visent la protection de l'environnement et le développement durable. Une telle démarche doit s'opérer par un mécanisme de concertation, d'information, de partages d'information entre acteurs, en impliquant les acteurs scientifiques pour des démonstrations pouvant faciliter l'assimilation des connaissances.

5.5.2 Renforcer ou forger les connaissances des acteurs autour des GDT et GIRE

L'adoption des GTD et GIRE nécessite un préalable d'appréhension de leur pertinence dans la résilience au changement climatique. Il est donc urgent d'installer des cadres de concertation autour des changements climatiques où les acteurs les mieux aguerris pourront partager leur connaissance sur les stratégies durables de gestion durable des terres et de gestion intégrée des ressources en eau. La prise de conscience collective pourrait être accentuée en invitant des acteurs

externes, peut être pilotées par BENKADI pour renforcer les connaissances des acteurs et contribuer à définir les relations de pouvoirs positifs favorables à l'adaptation basée sur les écosystèmes.

5.5.3 Renforcer les attitudes et pratiques des acteurs

Cette approche vise à permettre aux acteurs locaux et aux communautés de développer des pensées positives favorables aux initiatives durables d'adaptation, afin de connaître les attentes et leur niveau d'implication dans ce processus d'adaptation. Ceci implique une connaissance des normes et attitudes qui fondent le changement de comportement positif escompté. La définition de ces priorités induira une attitude dirigée vers la pratique des initiatives. La mise à disposition des experts avérés, pour la définition des canaux d'information, des modules de formation appropriée à chaque contexte ainsi que leur implémentation, permettrait une certaine maîtrise des initiatives.

5.5.4 Orienter la recherche vers les initiatives de développement durable

La recherche doit être plus pratique en cherchant à trouver de solution adaptée aux conséquences du changement climatique adaptée à chaque région. Ceci nécessite une définition des priorités locales et une veille citoyenne pour inciter la recherche à une action collective, adaptée aux réalités locales. Au nombre de ces changements souhaités, on note des modes d'habitats, des modes de cultures, variétés précoces, les comportements éco-citoyens résilients au changement climatique.

Chapitre 5 : Conclusion générale et suggestions

6. Conclusion générale et recommandation

Cette étude avait pour objectif d'évaluer les connaissances, attitudes, pratiques (CAP) des parties prenantes (Etat- Partenaires techniques – communautés et société civile) au début du projet dans 10 communes réparties dans 5 régions du Bénin à savoir : Karimama et Malanville dans l'Alibori, Aguégus et Dangbo dans l'Ouémé, Dassa et Ouessè dans les Collines, Grand Popo et Athiéme dans le Mono, Ouinhi et Za-Kpota dans le Zou en matière de gestion durable des terres et de la GIRE, afin d'avoir une base de données initiale qui permettra de formuler un plan de renforcement des capacités. Spécifiquement,, il s'était agi de façon de: (a) Identifier avec exhaustivité les acteurs (Etat- Partenaires techniques-communautés à la base et société civile) de la zone d'intervention de BENKADI en matière de gestion durable des terres, conservation des ressources en eau et plaidoyers sur les questions environnementales ; (b) Identifier les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles ; (c) Mesurer le niveau d'information et de connaissance de gestion des acteurs dans leur différents secteurs d'activités notamment l'agriculture et la gestion des ressources en eau ; (d) Déterminer les effectifs et les niveaux de connaissances par catégorie d'acteurs ainsi que, les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger; (e) Evaluer les lacunes (Gaps) en matière de capacités des acteurs (détenteurs de fonctions et organisations) dans le domaine de l'AbE; (f) Faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les changements de comportements par rapport à l'approche Abe, (g) Identifier les connaissances et pratiques actuelles en matière de Gestion durable des terres et des eaux (GDTE) par groupes d'acteurs dans les zones d'intervention du programme, (h) faire des propositions de renforcement des capacités des acteurs sur la base de l'analyse causale des acteurs (Etat- Partenaires techniques et communautés/société civile) au plan national et notamment dans la zone d'intervention du projet, en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau. Au terme des analyses, on peut conclure que ces objectifs ont été atteints.

Le changement climatique est l'un des défis les plus importants de l'agriculture auxquels les pays en voie de développement se trouvent actuellement confrontés. Le Bénin, pays pauvre de l'Afrique de l'Ouest n'est pas resté en marge de ce changement climatique. Ainsi dans ce contexte de changement climatique, plusieurs adaptations sont promues et souhaitées pour adapter les systèmes de productions et autres aux conditions environnementales nouvelles. Dans ce processus d'adaptation, plusieurs acteurs interviennent dans le domaine du changement climatique et perçoivent les causes et effets du changement climatique différemment. Des stratégies d'adaptation sont aussi développées notamment celles liées à la gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation basée sur les écosystèmes en réponse à la

dégradation des terres, des berges, aux inondations et sècheresse dues au changement climatique. L'analyse des connaissances, attitudes et pratiques a montré que les acteurs ont des niveaux de connaissances variées du changement climatique, ce qui agit sur leur niveau d'adaptation. Unanimement tous les acteurs perçoivent le changement climatique mais les causes sont différemment expliquées. La plupart des acteurs rencontrés, a des niveaux de connaissances et attitudes sommaires sur les stratégies de gestion durable des terres, de la gestion intégrée des ressources en eau mais dans la pratique ces stratégies sont très peu appliquées. Des gaps de connaissance existent sur les conventions internationales sur les changements climatiques, l'adaptation basée sur les écosystèmes, les politiques publiques et locales en matière d'adaptation au changement climatique, et les principaux leviers sur lesquels il faudra agir pour améliorer la résilience des communautés au changement climatique. Il convient donc d'inclure ces éléments dans le renforcement des capacités des acteurs. Au total, les acteurs communaux sont confrontés à certaines contraintes qui limitent leur adaptation au changement climatique, lesquelles contraintes du groupe prioritaire des producteurs agricoles sont entre autres : le manque de moyens financiers ou de fonds de roulement, les espaces hydroagricoles non aménagés et les difficultés de maîtrise de l'eau, les difficultés d'approvisionnement en semences résilients et intrants organiques spécifiques, et l'insuffisance des séances de renforcement des capacités des producteurs.

Compte tenu des résultats obtenus et des observations faites sur le terrain, nous proposons le plan de mise à niveau suivant :

- ❖ Renforcer les connaissances des acteurs notamment ceux du secteur public, privé des communautés ou collectivités locales et des organisations de la société civile sur les (a) les causes et effets du changement climatique, (b) les stratégies de Gestion Durable des Terres, (c) la Gestion Intégrée des Ressources en eau, (d) les traités et conventions internationales sur le changement climatique, (e) les politiques nationales et locales sur les changements climatiques, (f) les piliers sur lesquels il faudra agir. Le renforcement de ces connaissances suscitera le développement des attitudes favorables aux initiatives locales d'adaptation au changement climatique ;
- ❖ Renforcer les niveaux de connaissances et de pratiques autour des stratégies d'adaptation résilients au changement climatique.
- ❖ Dans la mesure du possible, renforcer les acteurs sur les méthodes pratiques d'adaptation basée sur les écosystèmes, la gestion intégrée des ressources en eau, les stratégies de gestion durable des terres, et la mise en pratique des recommandations et traités internationaux sur le changement climatique;

- ❖ Réunir les acteurs autour des cadres de concertation pour discuter spécifiquement des questions de prévention, de gestion des risques climatiques et d'adaptation au changement climatique;
- ❖ Contribuer à dynamiser les OSC dans la sensibilisation des communautés locales sur les options durables d'adaptation au changement climatique ;
- ❖ Renforcer les OSC et les acteurs étatiques sur les possibilités de financement autour des questions du changement climatique et développer un cadre de collaboration étroit avec les structures nationales et internationales qui soutiennent la gestion durable des terres, la gestion intégrée des ressources en eau, et l'adaptation basée sur les écosystèmes.

Références

- Abiola W., Adifon A., Adissa G., Adje I., Ahonon S., Amadji F., Bankole C., Biauou L., Dandefjrohoun L., Djedje M., Dossou J., Dotonhoue F., Ehinnou Koutchika R., Gbetchede S., Iwikotan J., Pio N., Simba A., Sogbegnon R., Teblekou K. 2018. Mesures de Gestion Durable des Terres (GDT) et de l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) : Compendium de fiches techniques du formateur, ProSOL-GIZ. 105p.
- Akponikpe P.B.I., Tovihoudji P., Lokonon B., Kpadonou E., Amegnaglo J., Segnon A. C., Yegbemey R., HOUNSOU M., WABI M., Totin E., Fandohan-Bonou A., Dossa E., Ahoyo N., Laourou D., Aho N., 2019. Etude de Vulnérabilité aux changements climatiques du Secteur Agriculture au Bénin. Report produced under the project "Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d'Afrique subsaharienne", Climate Analytics gGmbH, Benin.
- Assogba S.C.G., Akpinfa E., Gouwakinnou G. et Stiem L., 2017. La gestion durable des terres : Analyse d'expériences de projets de développement agricole au Bénin. IASS working paper, 32p.
- Cailliez F., 1992. Rio-de-Janeiro: Sommet de la Terre. Forum de la science et de la culture, du 1er au 5 juin, organisé par le gouvernement du Brésil et l'UNESCO. *Courrier de la cellule Environnement INRA*, 17(17), pp.78-80.
- CENATEL, 2017**
- MCVDD, 2019. Plan d'actions national sur la gestion durable des terres 2018-2027. N05/PR/SGG/REL/Ord ; 26p.
- ME, 2015. Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau PANGIRE 2016-2020 ; 122p.
- Nouatin G., 2008. Diagnostics de quelques pratiques de gestion et de conservation de la fertilité des terres dans la commune de Ouaké. Etude exploratoire. Rapport technique. Faculté d'Agronomie, Université de Parakou. Parakou, Bénin, p.64.
- Paraïso A.A., Sossou A.N.T.H.O.N.I.N., Iz-Haquou D.A.O.U.D.A., Yegbemey N.H. et Sanni A.M.B.A.L.I.O.U., 2012. Perceptions and adaptations of beekeepers and honey hunters to climate change: the case of the communes of Natitingou and Tanguieta in Northwest of Benin. *African Crop Science Journal*, 20, pp.523-532.
- Rogers, C.R., 1962. The interpersonal relationship: The core of guidance. *Harvard educational review*.
- Serme I., Ouattara K., Logah V., Taonda J.B., Pale S., Quansah C. et Abaidoo C.R., 2015. Impact of tillage and fertility management options on selected soil physical properties and sorghum yield. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 9(3), pp.1154-1170.
- Thiombiano L. et Tourino-Soto I., 2007. Status and trends in land degradation in Africa. In *Climate and land degradation* (pp. 39-53). Springer, Berlin, Heidelberg.
- Yabi J.A., Bachabi F.-X., Labiyi I.A., Ode C.A. et Ayena R.L., 2016. Déterminant socio-économiques de l'adoption des pratiques de la fertilité des sols utilisées dans la commune de Ouaké au Nord-Ouest du Bénin ; *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 10(2) : 779-792.
- Yegbemey R.N., Yabi J.A., Aihounton G.B., Paraïso A., 2014. Modélisation simultanée de la perception et de l'adaptation au changement climatique : cas des producteurs de maïs du Nord Bénin (Afrique de l'Ouest). *Cah Agric*, 23 : 177-87. DOI : 10.1684/agr.2014.0697
- Zossou R.C., Adegbola P.Y., Oussou B., Kouton B., Dagbenonbakin G., et Mongbo R., 2019. Hétérogénéité des préférences des producteurs des technologies de gestion de la fertilité des sols au Bénin: une approche des préférences déclarées.

Table des matières

Sigle et Abréviation	4
Liste des tableaux	6
Liste des figures.....	6
Résumé	7
Chapitre 1 : Introduction générale et démarche méthodologique.....	9
1. Introduction générale	10
1.1 Contexte.....	10
1.2 Objectifs.....	12
1.3 Résultats attendus	13
1.4 Démarche méthodologique.....	14
1.4.2 Méthodologie globale de l'étude.....	15
1.5 Structuration du rapport.....	17
Chapitre 2 : État des lieux des GDT et GIRE au Bénin	18
2. État des lieux des GDT et GIRE au Bénin.....	19
2.1 GDT	19
2.2 GIRE.....	20
2.2.1 Les enjeux	23
2.2.2 Les défis	25
2.2.3 Stratégies de mise en œuvre	25
2.3 Acteurs, projets et programmes	27
2.3.1 GDT.....	27
2.3.2 GIRE.....	27
2.4 La notion de GDT.....	28
2.5 Gap de connaissances	30
2.6 Données à collecter.....	30
2.7 Conclusion partielle	30
Chapitre 3 : Connaissances, Attitudes et Pratiques des GDT et GIRE.....	32
3. Analyse des CAP au niveau des institutions et structures	33
3.1 Connaissances du GDT et GIRE	33
3.1.1 Acteurs publics.....	33
3.1.2 Partenaires techniques	34
3.1.3 Communautés ou collectivités locales	35
3.1.4 Organisation de la société civile.....	36
3.2 Attitudes des acteurs des GDT et GIRE	37
3.2.1 Acteurs publics.....	37
3.2.2 Partenaires techniques	39
3.2.3 Communautés locales.....	39
3.2.4 Organisation de la société civile.....	40
3.3 Pratiques des acteurs des GDT et GIRE	41
3.3.1 Acteurs publics.....	41
3.3.2 Partenaires techniques	42
3.3.3 Collectivités locales.....	43
3.3.4 Organisation de la société civile.....	43
3.4 Analyse de CAP auprès des producteurs.....	44
3.4.1 Connaissances du GDT et GIRE.....	44
3.4.2 Attitudes face aux mesures GDT et GIRE	45

3.4.3	Pratiques en matière des mesures GDT et GIRE	48
3.4.4	Raison de faible adaptation	49
3.5	Conclusion partielle	50
4.	Les indicateurs	52
4.1	Nombre de fonctionnaires, de communautés locales et de représentants du secteur privé qui sont formés/renforcés et qui font preuve d'une connaissance accrue de l'AbE et des préoccupations des communautés de base ;	52
4.2	Nombre d'associations formés sur la gestion durable des terres et de conservation des ressources en eau	52
4.3	Nombre d'initiatives de gestion durable des terres et de conservation des ressources en eau et surfaces concernées	53
	Chapitre 4 : Analyse des pouvoirs pour des acteurs impliqués dans la gestion durable des terres et la conservation des ressources en eau.	56
5.	Analyse de Pouvoir	57
5.1	Délimitation du système d'analyse.....	57
5.2	Acteurs impliqués dans le système d'analyse.....	58
5.3	Structures et normes	62
5.4	Politique et contestation.....	64
5.5	Leviers et points d'entrée pour le changement.....	66
5.5.1	Développer les connaissances des acteurs sur le changement climatique.....	66
5.5.2	Renforcer ou forger les connaissances des acteurs autour des GDT et GIRE	66
5.5.3	Renforcer les attitudes et pratiques des acteurs.....	67
5.5.4	Orienter la recherche vers les initiatives de développement durable	67
	Chapitre 5 : Conclusion générale et suggestions	68
6.	Conclusion générale et recommandation	69